



Le Boutillon de la Mérine

Numéro spécial - Février 2014



Le « parlanjhe » poitevin–saintongeais

Nous avons longtemps hésité, au Comité de rédaction du « Boutillon », avant de lancer un numéro spécial sur un sujet qui a fait et fait encore polémique. Mais l'objectif du « Boutillon », c'est de défendre et promouvoir la culture saintongaise. Nous ne pouvons pas accepter une écriture unique et artificielle qui rassemble les patois de cinq départements (Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime) en faisant perdre à chacun son identité.

Le « parler savoureux de Saintonge », comme l'appelait Raymond Doussinet, n'a rien à faire dans cette galère. Pour vous faire votre opinion, nous allons vous expliquer, avec l'aide de grands saintongeais comme François Julien-Labruyère, Charly Grenon et René Ribéraud, comment fonctionne ce *poetevin-séntunjhaes*, pourquoi il a été créé, et ce que nous pouvons faire pour le contrer.

Et n'oubliez pas de consulter notre site : <http://journalboutillon.com/>

Le poitevin–saintongeais : Kétoukolé ?

Pierre Péronneau

Lorsque je me suis implanté définitivement en Saintonge, à l'heure de la retraite, en 2001, j'ai voulu m'intéresser de plus près au parler de nos anciens. Bien entendu, j'avais emporté avec moi les ouvrages de mon grand-père Goulebenéze, ceux de Raymond Doussinet, mes vieux « Subiet » et mes vieux « Piron ».

J'ai commencé à chercher sur internet s'il existait un dictionnaire saintongeais. C'était par simple curiosité, car j'ai en ma possession le « Musset » et l'excellent glossaire de la SEFCO, qui suffisent largement lorsqu'on veut comprendre et écrire le patois saintongeais. Et je suis tombé sur un Dictionnaire relatif au « parlanjhe » en poitevin-saintongeais, concocté par Vianney Piveteau.

Naïf, j'ai pensé tout d'abord que cet ouvrage était en deux parties, une poitevine et une saintongaise. Mais pas du tout. On avait mélangé les deux. Perplexe, j'ai envoyé un message internet à l'auteur (qui se fait appeler Pivetea) pour lui demander des explications. Et sa réponse m'a rendu encore plus perplexe :

« Répondre a daus belléts bisaegres menjhe mun temps. I en ae port le lési ».

Beurnocion, me suis-je dit. C'est ça le nouveau patois, pardon le nouveau *parlanjhe* ? Parce que j'ai appris par la suite que le patois c'est trop vulgaire, et le *parlanjhe* c'est quand même plus noble !

Beurnocion, me suis-je dit à nouveau. *Jh'y comprends pu reun*. J'ai demandé à plusieurs de mes amis patoisants ce qu'ils pensaient de cette réponse, et ils étaient aussi perplexes que moi.

J'ai compris, car *jhe seûx point n'ine tête de sot*, que ce monsieur voulait dire que je lui faisais perdre son temps en posant des questions aussi ridicules. Circulez, *ol a reun à voér* ! La langue de notre région c'est le poitevin-saintongeais !

J'ai cherché d'autres documents, et j'ai trouvé une définition du Poitevin-Saintongeais que je vous livre :

« Le poetevin-séntunjhaes ét de l'aeràie daus parlanjhes d'oéll, mé le cote l'aeràie de çhélés d'o. O fét que l'at daus marques daus deùs bords. Mé l'at étou daus marques rén qu'a li. »

Alors j'ai relu mes vieux « Subiet », et je n'ai pas retrouvé, ni chez les auteurs poitevins ni chez les auteurs charentais cette façon d'écrire.

Le patois saintongeais (je continuerai à utiliser le mot « patois », n'en déplaise aux « lettrés » de Poitiers) n'a rien à voir avec cette « *beurnée* ».

Plus tard j'ai appris que c'était avant tout une affaire de « gros sous ». Il fallait créer une langue régionale pour toucher des subventions. Mais ce qui m'a mis en *peutrasse*, c'est que ces gens-là se permettent de « traduire » dans leur jargon les textes de nos Saintongeais. A quand le tour du fleuron de notre culture, « La Mérine à Nastasie » du Docteur Jean ! *Mais ol a déjhà été fait*, m'a précisé René Ribéraud, et pour d'autres auteurs également. Ils ne respectent rien, ce n'est pas très honnête.

Et récemment c'est la littérature française qui en prend un coup : ils viennent de traduire « Le petit prince » de Saint-Exupéry. *I zou appelant « Le Prénçot »* (page 13).

Ce qui est grave, mes bons amis, c'est que le poitevin-saintongeais, c'est ce qu'on trouve en priorité sur internet quand on cherche des renseignements sur la langue saintongaise. A tel point que, lors de l'enterrement du Grand Simounet, un plumitif du journal Sud-Ouest, qui ne connaît rien au patois, a écrit en gros titre à la Une :

« A çhés faétes ».

Personne n'a compris ce que cela signifiait, mais le Grand Simounet a dû se retourner dans sa tombe. A moins qu'il n'ait souri en disant : *Le monde sont fou* !

On ne peut pas accepter que cette écriture ridicule porte le nom « saintongeais » dans son intitulé. On mélange des patois différents en leur faisant perdre leur identité, leur saveur, leur humour, leurs particularités.

Le parlanjhe poitevin-saintongeais, ce n'est pas de la sauvegarde mais de la destruction de patrimoine.

Comme le dit notre ami Guy Chartier (Jhustine) :

Mélangher dau Cougnat et dau feurmaghe de bique, o f'ra jhamais in bon pineau !

Notre intention n'est pas de critiquer les patoisants du Poitou ni d'interdire à ceux qui le souhaitent d'adopter cette écriture qu'ils appellent « *graphie normalisée* ». Mais ils ne doivent pas nous l'imposer, car elle n'a rien de saintongeais.

La culture saintongaise existe. C'est à nous, les Saintongeais, d'adopter une attitude positive et de proposer des solutions pour qu'elle soit enfin reconnue en tant que telle.

Les acteurs du poitevin-saintongeais

L'UPCP

L'**Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée**, actuellement **UPCP-Métive**, est une association à but culturel, créée en 1969 et établie à Parthenay.

Cette association a pour objectif la promotion et la défense de la culture régionale du Poitou et de la Saintonge, notamment par l'étude et la défense de la langue régionale, la culture, l'histoire, la gastronomie, etc. Le centre de gravité se situe dans les Deux-Sèvres.

L'UPCP-Métive est labellisée depuis le début des années 90 par le Ministère de la Culture : Centre de musique et danse traditionnelle en Poitou-Charentes et Vendée. Cela lui permet de recevoir des subventions très importantes. Elle est actionnaire majoritaire de la maison d'édition Geste Éditions, qu'elle a créée en 1992.

Aujourd'hui, l'UPCP-Métive développe quatre secteurs d'activités : Réseaux, Documentation (avec son outil le CERDO), Formation, Création-diffusion (festival De Bouche à Oreille).

En 1970 André Pacher, principal animateur de l'UPCP, lance l'Opération de sauvetage de la tradition orale paysanne (OSTOP). C'est de cette époque que naît le concept de « poitevin-saintongeais », destiné à rassembler l'ensemble linguistique et folklorique de toute la région, avec un désir de codification pour le langage, qu'on appellera « graphie normalisée ».

A l'époque, personne ne trouve à redire. Le « poitevin-saintongeais » devient l'un des drapeaux de l'UPCP et se voit vite adopté par la SEFCO comme fondement à son glossaire.

En effet, la question se pose de savoir comment écrire ce « *parlanjhe* ». « *Dans la mesure où nos parlars possèdent des sons et des groupes de sons, il faut bien s'écarter des habitudes du français* », écrira Jacques Duguet, qui fut le pilote et l'un des rédacteurs du glossaire de la SEFCO. Jacques Duguet, un érudit pour lequel nous avons beaucoup de respect, avait certainement raison, mais l'UPCP est allée plus loin, trop loin.

En 1993 Michel Gautier officialise une graphie phonétique en faisant paraître sa « **Grammaire du poitevin-saintongeais** », dans laquelle il maintient cependant une référence aux graphies localisées, pour rassurer les lecteurs.

Cette façon d'écrire, dans laquelle la *Saintonghe* devient *Séntunjhe*, est mal comprise par nombre de lecteurs habitués à lire les textes de Goulebenéze, d'Odette Comandon, de tous les grands anciens du patois saintongeais et de nos patoisants actuels.

Enfin en 1996 est publié le « **Dicciounaere poetevin-séntunjhaes** » de Vianney Piveteau.

Et chaque année est organisé un **concours**, en liaison avec la SEFCO : Cuncourerie d'écrivajhes en poetevin-séntunjhaes é en oucitan.

Tout le système est mis en place pour affirmer une identité dans le cadre de la création de la Région Poitou-Charentes. Il faut à cette Région une langue, et une langue unique, fût-elle artificielle et ne satisfaire que ceux qui l'ont fabriquée. Et des budgets que l'on dit très importants sont libérés pour appuyer cette démarche.

L'UPCP a une « puissance de feu » qui lui permet de promouvoir « sa langue », à travers des émissions de télévision, la parution d'ouvrages littéraires et surtout la création d'une chaire d'enseignement à l'Université de Poitiers.

La SEFCO

La **Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest**, fondée en 1961, couvre le même périmètre que l'UPCP. Son siège est actuellement à la Maison de Jeannette, à Saint-Jean d'Angély, et la Présidente est Jacqueline Fortin.

En 1978, la SEFCO lance le chantier du **Glossaire**, piloté par Jacques Duguet, qui constitue une aide très précieuse pour tous ceux qui s'intéressent au patois, dans la mesure où, pour chaque mot, est notée méticuleusement son origine géographique.

C'est un ouvrage en trois petits volumes édités entre 1992 et 1994. Malheureusement la collection est presque épuisée, et la SEFCO n'a pas les moyens financiers nécessaires pour une réédition.

Plus tard elle lancera un **lexique**, moins intéressant car, comme pour le dictionnaire de Vianney Piveteau, l'origine géographique des mots n'est pas indiquée, ce qui va dans le sens de la graphie normalisée du poitevin-saintongeais.

La SEFCO organise des **colloques**, des **matinées patoisantes** (matinées Goulebenéze, Odette Comandon, Paul Monteau, Chapelot) et des **festivals de théâtre** en patois, dans lesquels des jeunes font valoir leur talent. A signaler que ces festivals étaient présentés comme « Théâtre en poitevin-saintongeais » avant de devenir (sous les pressions ?) « Théâtre en patois ». Il faut bien reconnaître que dans ces festivals de théâtre, il y a beaucoup de Saintongeais et très peu de Poitevins.

La SEFCO publie la revue « **Aguaine** », qui comporte des études en français et des comptes-rendus, avec un supplément en patois « **Le Subiet** », dans lequel les textes, qu'ils soient poitevins ou saintongeais, sont localisés selon le domicile géographique des auteurs.

En réalité la SEFCO est en porte-à-faux dans cette histoire et dans ses relations avec l'UPCP. Elle a soutenu la graphie normalisée, sans toutefois l'utiliser dans sa revue du « Subiet ». Si ce n'est ce fameux « L » mouillé comme dans la paella espagnole. Et d'en abuser dans ses comptes-rendus : *Ol avait pllin de monde, la salle était pllène ...* C'est comme si la SEFCO utilisait un patois qui lui est propre, et qui ne satisfait pas les auteurs, surtout quand il leur est demandé d'adapter leurs textes à cette écriture.

Il faut reconnaître que sa Présidente, Jacqueline Fortin, n'a pas la tâche facile, et elle est attaquée souvent injustement alors qu'elle essaie de faire le maximum pour faire vivre son association.

Actuellement la SEFCO, en perte d'adhérents et en manque de subventions, connaît des difficultés financières. **Ne risque-t-elle pas de tomber dans le giron de l'UPCP ? Ce serait la pire des choses qui pourrait arriver.**

L'Université de Poitiers

Elle prépare au **Diplôme Universitaire de Langues régionales** (poitevin-saintongeais / occitan).

Le professeur est un jeune limousin, Jean-Christophe Dourdet, maître de conférences en linguistique française et langues régionales, qui a succédé à Liliane Jaguenaud.

Il assure les cours d'occitan et de poitevin-saintongeais à la Faculté des Lettres et des Langues de Poitiers depuis 2012. Les cours d'initiation aux langues et littératures régionales ont lieu chaque semaine, pour comprendre, lire, parler et écrire dans ces langues. C'est donc la « graphie normalisée » qui est enseignée.

Des générations d'élèves perdues ...

Le fâcheux trait d'union

François Julien-Labruyère



François Julien-Labruyère est le gérant de la maison d'éditions du Croît vif, dont le siège est situé 2 rue de l'Hospice à Saintes. De nombreux ouvrages de qualité sont édités chaque année par cette Maison d'éditions.

En 1996, dans le numéro d'Aguaine (SEFCO) du mois de juin, à une époque où l'on ne parlait pas encore du poitevin-saintongeais, il a écrit cet article sur le fâcheux trait d'union entre poitevin et saintongeais qui lui valut des critiques acerbes de la part des tenants de la « graphie normalisée ». Il fut donc l'un des premiers à critiquer les promoteurs du poitevin-saintongeais. « Le fâcheux trait d'union » est à ma connaissance le premier texte contre cette graphie normalisée inventée par l'UPCP.

En 2007 et 2008 il publia sur son blog un écrit complémentaire pour faire le point sur le « poitevin-saintongeais », compte-tenu des évolutions depuis son premier texte de 1996. Je vous invite à découvrir son analyse, qui complète celle sur « Le fâcheux trait d'union », en cliquant sur : <http://www.julien-labruyere.eu/l-auteur/le-facheux-trait-dunion-1996/>

Mais en attendant, voici le « fâcheux trait d'union », publié en 1996.

Pierre Péronneau

En l'espace de quelques mois, Geste Editions vient de publier dans sa collection Parlanjhe un très complet *corpus* concernant le poitevin-saintongeais. Ce fut d'abord une **Grammaire du poitevin-saintongeais** de Michel Gautier parue en octobre 1993, dont on doit signaler la jolie présentation, justement didactique, et le souci de balayer l'entier champ linguistique, formes de référence et exceptions, tout en nuancant les particularités locales grâce à des cartes montrant les différences entre poitevin et saintongeais.

Ce fut ensuite le **compte rendu d'un colloque** tenu en octobre 1994 à Poitiers, dans le très officiel Hôtel de Région, en présence de son président Jean-Pierre Raffarin, et publié en novembre 1995 sous le titre de *La langue poitevine-saintongaise identité et ouverture*.

Une dizaine d'intervenants (dont aucun n'est Charentais, soit dit en passant !) tentent de faire le point sur la délicate question de la langue régionale, statut, avenir, rôle identitaire, etc. On y parle de « langue régionale », récusant le mot « dialecte » comme péjoratif, on n'y évoque surtout pas le mot « patois », mis à la poubelle de la bonne conscience régionale malgré son incontestable valeur de proximité affective.

On y survole les cas wallon, catalan, corse et occitan, comme pour mieux cadrer des revendications, on y défend surtout, becs et ongles, l'idée que le poitevin-saintongeais est une langue à part et unitaire.

Langue à part, elle s'oppose aux autres langues d'oïl dont le « français » ne serait qu'une modalité ; langue unitaire, elle intègre allègrement le saintongeais au poitevin.

On ne pourrait que sourire devant tant de prétentions et d'aveuglement historique si ces prémisses n'aboutissaient pas à une véritable impasse dans laquelle s'enferment tous les efforts identitaires en matière de langue régionale.

En effet, puisque le poitevin-saintongeais existe de façon indépendante par rapport au français et non comme une nuance régionale de ce dernier, **il convient de le prouver, notamment par une graphie illisible**, confondant prononciation et écriture ; le comble est atteint avec la lettre « ll » empruntée à l'espagnol pour mouiller le « l », comme s'il fallait un signe étranger pour mettre les points sur ces « i » de l'affirmation de soi !

Le wallon, qui lui se passe de ces tics universitaires ou de ces atours extrémistes, quasi barbudos et hors-saison, base explicitement son identité, donc son existence réelle, sur un vocabulaire différent, une prononciation différente, mais en parfait respect de la graphie et de la grammaire propres à la famille du français.

Le wallon se considère comme une « modalité » du français ; c'est sa force, c'est son seul espoir de survie. Le poitevin-saintongeais s'enferme dans des illusions d'indépendance, il n'y gagne que ridicule et isolement funeste à sa pérennité.

Quant à la volonté des Poitevins d'englober grâce à un fâcheux trait d'union le saintongeais dans leur giron, elle me paraît plus le signe d'un impérialisme de faiblesse que l'effet d'une quelconque justification scientifique.

Si on analyse le nombre de mots qui sont strictement communs entre le poitevin et le saintongeais (ce qu'universitairement parlant on appelle la « dialectométrie », concept utilisé de préférence par ceux qui récusent les connotations du mot « dialecte » !), on parvient à un maximum de 30%, ce qui signifie que 70% diffèrent, à peu près le même pourcentage qu'entre italien et castillan !

Cette poitevinisation du saintongeais (du « séntunjaes » *sic* !) menée par l'université de Poitiers depuis l'émergence de la région Poitou-Charentes n'est qu'un vague habit d'arlequin créé pour justifier un découpage administratif fragile car sans unité historique, sans ressort économique, sans capitale d'évidence et sans inclination de ses habitants.

Qui plus est, la véritable cuistrerie avec laquelle elle s'effectue et dont la graphie n'est que le symbole le plus apparent, me semble le meilleur moyen de tuer tout attachement, donc toute survie au poitevin-saintongeais !

Je n'aimerais pas qu'en cette pauvre aventure le saintongeais perde de sa chaleur et de sa proximité.

Autant je n'apprécie guère ses démanagements vers l'obscène ou le poissard, autant son rôle de patois oral, ou si on préfère de « parlange », m'enchantent et me paraît indispensable à l'expression de l'âme charentaise.

Sa prononciation qui n'a nullement besoin d'une orthographe séparée du domaine habituel du français (qu'on s'en réfère au wallon !), ses mots si attachants parce que si particuliers et si intégrés à la quotidienneté (je pense à « nabusser, veson, tisanier, songeux, serin, achetis »...) sont, pour moi, la seule vraie sauvegarde du saintongeais, c'est-à-dire une certaine couleur du français, authentique car amicale en même temps que chatoyante, et non ce gargouillis de récupération intellectuelle qui nous vient de Poitiers et se révèle propre à refroidir toute tendresse, toute affection, ce qui justement donne son unique valeur au sentiment d'enracinement qu'on éprouve à l'égard d'une région.

Le troisième élément de ce *corpus* établi par Geste Editions est un impressionnant pavé de près de 500 pages grand format, le **Dictionnaire poitevin saintongeais** rédigé par Vianney Pivetea.

On remarquera que, dans le titre de l'ouvrage, le trait d'union est gommé au profit d'une cohabitation des adjectifs, mais dès l'avertissement il revient en force !

Le lexique est séparé en deux, une première partie traditionnelle à entrée patoise, une seconde à entrée française qui en constitue l'apport le plus original.

On voit d'ailleurs avec ce renversement des entrées que nos langues régionales, qui ont oublié leur fonction véhiculaire, ressentent maintenant le besoin d'un appui livresque pour ne pas mourir.

Dont acte, et il est important de le signaler : le gros travail (« travail ») de Pivetea (Piveteau) représente une novation encore inconcevable il y a peu dans l'esprit des plus ardents défenseurs de nos langues régionales ; il marque la prise de conscience d'un état de fait irrémédiable, celui de la seule survie possible par des textes fabriqués, élaborés à partir de mots sans spontanéité.

Cela se pratiquait depuis déjà bien longtemps ; il ne fallait surtout pas le dire !

Le patois, considéré comme un ensemble n'est plus qu'un code culturel ; en revanche, vécu comme une simple couleur du français, il demeure un véhicule.

Pour cette raison, le dictionnaire de Pivetea fera date dans la culture régionale.

On regrettera seulement qu'il ne soit pris totalement dans les filets évoqués plus haut d'un poitevin-saintongeais unitaire et surtout universitaire !

Contrairement au *Glossaire* établi par la SEFCO dont on ne dira jamais assez la richesse, notamment celle des expressions qui donnent la vie à une langue (malheureusement absentes dans l'œuvre de Pivetea), ce nouveau dictionnaire ne relève aucune différence régionale, comme si sa collection de mots était uniforme pour l'ensemble de sa région d'étude.

Et comme Pivetea est Poitevin, le saintongeais ou ce qu'il appellerait *la branche saintongaise de son poitevin dominant*, y est singulièrement mal traité. Sans parler de ce parti pris de modernisation de la langue régionale, quelle qu'elle soit : au hasard, page 466 :

Technicien.nm.téchnicién ;
Télégramme.nm.télégramme ;
Télévision.nf.télévisiun.

Ainsi transposé par Pivetea, le poitevin-saintongeais n'est qu'un *espéranto sans espérance*. Et c'est tant mieux pour la vitalité du saintongeais !

Les amoureux du parlange (pourquoi écrire « parlanjhe » en dévalorisant graphiquement le mot, si on sait que le « g » s'aspire en saintongeais ?), les amoureux du parlange donc possèdent dorénavant trois dictionnaires récents à leur disposition : celui de Pivetea, celui de la SEFCO avec le choix d'un « parler populaire » extraordinairement vivant et servi par une graphie « locale » restant parfaitement lisible, le *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest* de Rézeau avec le choix de n'exprimer que des « modalités » du français, cette couleur poitevine ou saintongaise du français évoquée plus haut.

Face à ces deux réussites qui servent l'identité régionale chacune à leur façon, celle de la SEFCO en lui apportant de la saveur et celle de Rézeau en lui fournissant de la rigueur, le dictionnaire de Pivetea risque de paraître bien fade dans sa compilation sans nuances et bien naïf dans son totalitarisme pétri de bonne conscience. Tous les passionnés de la région et de ses aspects linguistiques se doivent pourtant de posséder ces livres ; même s'ils peuvent être mis en discussion pour leur impérialisme poitevin et leur gauchisme linguistique, la maladie infantile de tout patois qui cherche à se réveiller, ils forment du matériau qui enrichit notre culture régionale.

En cela, la collection *Parlanjhe* de Geste Editions reste inestimable.

La Saintonge serait-elle poitevine ?

Il faut dire que les initiateurs de cette « graphie » sont tous des poitevins, et je pense qu'ils n'ont que faire des saintongeais. Il me revient en mémoire un message internet de juin 2003 adressé par un certain Thierry Gilabert, de Parthenay.

Voici ce qu'il écrivait :

« On parle bien le poitevin en Charentes, et non un hypothétique charentais différent du poitevin. La dénomination de la langue poitevine en tant que parler poitevin-saintongeais a été construite pour justement ménager la susceptibilité des charentais, car il n'existe pas de parler charentais. »

S'il existe un patois charentais, c'est un patois de la langue poitevine ...

Pourquoi parle-t-on poitevin, et non un dialecte propre aux charentais ? Parce que les charentais sont des poitevins. Les poitevins se sont implantés à plusieurs reprises massivement en Charentes ... ».

Et il continue :

« Le vocabulaire est le même du nord au sud du domaine poitevin (44,85,79,49,86,16,17), la grammaire et la conjugaison sont les mêmes, avec les mêmes caractéristiques, très différentes du français, des autres langues d'oïl et surtout de l'occitan ... ».

Enfin il termine en écrivant : *« Je pense que l'orthographe UPCP ne va pas assez loin ... ».*

Il est bien évident que nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir les choses, et nous allons vous le démontrer dans le cadre de cette enquête sur le poitevin-saintongeais.

On pourrait remonter au temps des anciens Santons et Pictons, deux peuplades de la Gaule qui avaient des frontières communes (si l'on peut parler de frontières pour cette époque). Parlaient-ils la même langue ? Nous ne le saurons sans doute jamais, compte tenu du peu d'écrits laissés par les peuples de Gaule. Mais ils étaient deux peuples différents, avec leur propre organisation.

Dire qu'il n'y a pas de parler saintongeais, c'est faire fi de tous nos anciens qui ont écrit dans cette langue, et également des patoisants actuels qui ont pris le relais.

Certes il y eut des migrations du Poitou en Saintonge, mais les migrants se sont très vite adaptés à la culture saintongaise. Le plus bel exemple est Évariste Poitevin (Goulebenéze). Ses ancêtres sont arrivés dans le Pays-bas saintongeais au 16^{ème} siècle, et même peut-être au 15^{ème} siècle après la guerre de Cent ans. Or, quand on parle de grands Saintongeais, on pense tout de suite à lui.

Il reste à savoir ce que pensent, les patoisants du Poitou de cette « graphie normalisée ». Sont-ils d'accord avec cette écriture ?

Si ce n'est pas le cas, si comme nous ils sont attachés à leurs racines, avec eux nous serons plus forts.

Le fâcheux calendrier

Joël Lamiraud

C'était, il y a une dizaine d'années, un jour de Festival de théâtre patois organisé comme chaque printemps dans la belle salle des fêtes Aliénor d'Aquitaine de Saint Jean d'Angély.

Avec les billets d'entrée, des dames sympathiques, m'avaient donné gratuitement un magnifique calendrier en couleurs, à plusieurs volets, et sur papier glacé.

Quelle aubaine !

En demandant gentiment, j'avais même pu en avoir un ou deux exemplaires supplémentaires, de quoi faire plaisir à des amis accros au patois saintongeais.

Une fois assis, et en attendant le spectacle, j'avais tenté de lire ce plaisant calendrier, mais je ne comprenais que les images.

Des légendes écrites dans une langue inconnue par moi, étaient attachées à chaque photo, ou dessin, et impossible de piger quoi que ce soit.

Ouf ! heureusement, il y avait la traduction en Français. Et puis, où avaient ils été cherché des noms de mois de l'année pareils : Jhanvràe, Fouvràe ... ?

Les explications qu'avaient tenté de me donner à ce moment-là des personnes, à première vue organisatrices de ce Festival, m'avaient laissé totalement dubitatif.

Elles m'avaient certainement parlé de Poitevin-saintongeais, mais je n'en suis pas certain, car on sentait comme une gêne, et la réponse était vague.

Par contre, bizarre, je n'étais pas devenu si nul que cela, puisque je continuais de comprendre les dialogues en patois saintongeais qui se déroulaient sur la scène.

Je ne le vous cache pas, j'en ai été un peu perturbé pendant quelques temps. D'où peut être, par la suite, moins de présence au Festival de patois, pas de distribution de ces riches calendriers à mes copains saintongeais, qui n'étaient d'ailleurs pas plus brillants que moi, avec cette langue venue de je ne sais où.

Et puis comme une allergie à ce Poitevin-saintongeais qui m'est resté décidément illisible et imprononçable.

Quel gâchis tous ces beaux calendriers qui devaient vraisemblablement avoir une carrière bien brève, puisqu'incompréhensibles par une majorité de personnes du cru !

Ah oui, ce jour là, j'avais tout de même assimilé un nouveau mot, que j'entendais subitement de tous côtés, « le parlanjhe », que mon coquin de grand père Raymond, pourtant saintongeais jusqu'au bout des bords, avait certainement oublié de m'apprendre.

Lui il parlait simplement de patois, et non de *parlanjhe* qui à l'époque ne devait être connu que par quelques érudits.

Est-ce pour cela qu'aujourd'hui, je n'utilise jamais ce mot *parlanjhe* (que l'on associe toujours au Poitevin-saintongeais), et qui pour moi sonne mal dans la goule d'un patoisant Saintongeais ?

Quant a la mitan d'out o y avét la frérie
Falét voer lés quenalles, la figure ébobie,
Muntàe su lés chevâus de boas é luchâe lés supètes ;
Y avét dés courses aus eûs, en sat, en bicyclète...

Quand à la mi-août il y avait la frairie,
Fallait voir les enfants, la face épanouie,
Monter sur les chevaux de bois et lécher les sucettes ;
Il y avait des courses aux œufs, en sac, à bicyclette...

Pierre Yvon, Ché nous
jh'étiun ben, d'après
l'anthologie Ecrivajhes,
La Geste paysanne, 1985.



ÀUT 2006		
Ma	1	Père goule en àut
Mé	2	Friard
Jh	3	Aufunse
Ve	4	Dourmenique
Sa	5	Cassièn
Di	6	Siste
Lé	7	Ghétan
Ma	8	Larjhe
Mé	9	Pacoume
Jh	10	Laurent
Ve	11	Tiburce/Claere
Sa	12	Jhunièn
Di	13	Ragund
Lé	14	Eùsébe
Ma	15	N.-D. en Ciàu Assumaciun
Mé	16	Triaese/Roc
Jh	17	Marnés
Ve	18	Agun & Agapit
Sa	19	Jhan Eùde
Di	20	Maerne
Lé	21	Privat
Ma	22	Sénforièn
Mé	23	Rouse
Jh	24	Brtournai
Ve	25	Érae/Louis
Sa	26	Jhustin
Di	27	Césaere
Lé	28	Vivièn
Ma	29	Jhan-Digolâesse
Mé	30	Fiacre/Sabine
Jh	31	Victor

Le grand débat...escamoté !

Melle les 5 et 6 octobre 2013

Guy Chartier (Jhustine)

Rencontre d'auteurs en langues régionales (poitevin-saintongeais, le gallo, le normand, le picard, le wallon, le champenois, le morvandiau-bourguignon, l'occitan) à l'initiative du groupe de travail des langues régionales auprès du Conseil Régional en collaboration avec l'UPCP, la SEFCO et la Ronde des Jurons.

Samedi 5 octobre, après midi : table ronde sur la dynamique de la langue régionale « poitevin-saintongeais » et quelles actions envisager.

Un grand débat doit clôturer cette table ronde. Membres de la SEFCO, quelques Saintongeais sont invités à ces deux journées, dont mon ami René Ribéraud et moi-même.

Nous pensons que le débat annoncé va être, pour nous, l'occasion d'exposer les raisons de l'opposition saintongaise à ce jargon dénommé « poitevin-saintongeais », honni dans nos départements Charentais.

Quand s'ouvre le débat, mon collègue Ribéraud lève la main et accède à la tribune, mais dès ses premiers mots, c'est un tollé qui s'élève parmi les gens de l'UPCP : « *Non, non, pas de ça aujourd'hui* » Il insiste, et malgré les tentatives de lui couper la parole, il arrive non sans mal à démontrer l'absurdité et la dangerosité de ce « parlanghe », véritable destructeur de ce que sont nos patois ancestraux, poitevins et saintongeais.

Nous avions prévu de nous partager la tâche, et je devais à sa suite, expliquer plus globalement le pourquoi de ce rejet par les Saintongeais. Malgré ma main levée, je constate que je n'aurai pas droit au débat.

Je m'impose donc en prenant la parole, calmement d'abord, mais très vite, on cherche à m'évincer. Il me faut hausser le ton pour affirmer **notre opposition à ce diktat méprisant, venu de quelques intellectuels regroupés au sein de l'UPCP, qui piétinent allègrement notre culture, méprisent « ce peuple » amoureux de son patois, et pompent littéralement les subventions de la région Poitou-Charentes.**

Dans la salle, les invités des autres régions écoutent, observent en silence. Après la grand' messe à la gloire du poitevin-saintongeais dont ils ont été abreuvés toute la journée, cela donne à réfléchir et peut ébranler quelques convictions. Pour les créateurs et profiteurs de cette « beurnée », ce pavé dans la mare n'était sans doute pas au programme.

Quant au débat, il n'y en a pas eu ! Il nous fut refusé ! Pourquoi ? Il nous semblait pourtant que quand la moitié d'une région refuse sous la pression et les intrigues de voir une partie de son patrimoine condamné à terme, cela mérite bien quelques explications. Une cause trop difficile à défendre sans doute.

A noter, que pour des raisons semblables, de sérieuses oppositions se manifestent non seulement en Poitou, mais aussi en Limousin, en Auvergne, en Occitanie !

A nous de serrer les rangs pour faire échec à ce véritable vandalisme, puisque le dialogue semble impossible.

Pour compléter le message de notre ami Guy, voici le compte-rendu, succinct, de ces journées de Melle par l'UPCP :

Bunjhou a trtouts/troutes

In petit mot a trtouts/troutes çhés qu' i avun vu a Melle a
Vivre et faire vivre la langue régionale

ac in grand merci pr vetre présence. Pi in grand bunjhou a
çhés qu'avant pa pu veni étou !

Pr cuntinuàe a faere passàe lés infos autour dau parlanjhe,
aléz dun vere a <http://parlanjhe.asteur.fr/-Accueil,2-.html>

v'aréz lés novèles de novembre pi apràe.

Parlanjhe Vivant fét çchau petit jhornàu, ac Arantéle, a touts
lés moes, su **parlanjhe.asteur.fr**

é i serun éreüs d'y marcàe lés novèles que ve nous diréz.

A bétout !

Pr Parlanjhe Vivant, Liliane Jagueneau pi Maryvonne Barillot

Pr Arantéle, Stéphane Boudeau

Un compte-rendu plus complet en patois poitevin, signé Yvette Mitton, figure dans Aguiaine du dernier trimestre 2013. Mais on ne parle pas de l'intervention de nos deux amis.

Un dernier compte-rendu, mais en patois saintongeais celui-là (et non en *poitevin-saccagé* comme dit Guy). *Oi é noute émie Jhustine, qui zou raconte :*

Vous parlez d'in' oraghe

Thieu jhôr-là, toute la famille était rapillottée ; minme des cousins v'nus des quate coins dau pays. Des Beurtons, des Beurguignons, des Limousous, et deux Saintongheais « des cousins d'loin thiéls-lâ ».

O l'avait' été bin conv'nu enteur les invitants d'laissez les histouères d'famille d'coûté peur douné ine belle imatge au z'autes. Tout s'était passé bin coume o faut et les cousins n'en badiant la goule d'avant ine famille si belle et si unie.

Mais à n'in moument, l'temp a coumencé à s'torné t'a l'oraghe et o sé mit'a buffé d'pu belle. Thiés paures chrétiens étiant sarrés les uns conte les'autes, levant leu rales en l'air et enfiand l'échine peur s'abrité d'au délughe.

O l'était peurtant qu'le coumencement ; v'là t'au pas bintout qu'le tounerre s'mettit d'la partie, un tounerre a n'en faire cheire les vites à bas. Quand l'oraghe finit peur se calmé, nous paures ghensses n'en meniant pas larghe vous en répond.

*Au cas ousqu' thieu l'avén'ment r'coumenc'rait, et peur pas z'y laissé leu piâ, i l'avant monté t'ine société qu'il avant noumée : **Unis Peur la Construction d'un Parapue « U.P.C.P. »***

Et les deux Saintongheais qu'étiant là, qu'étou qui sont d'venus ?

Eh bin, i l'avant bin rigolé zeux, pace qu'il aviant r'gâdé la métèro l'matin et qu'i saviant qu'ol avait d'oraghe d'annoncé d'au coûté d'Melle !

Jhustine

Lettre de Paul Étourneaud à « Parlanghe vivant »

Paul Etourneaud est un de nos fidèles lecteurs, très attaché à la culture saintongeaise. Invité lui aussi, comme René Ribéraud et Guy Chartier, au rendez-vous de Melle, voici la lettre qu'il a adressée à « Parlanghe vivant », l'association qui organisait cette manifestation, pour décliner l'invitation.

Je vous remercie vivement de votre invitation, et je regrette de ne pouvoir y répondre. Cependant, le charabia qui figure sur les feuilles d'accompagnement m'inspire quelques réflexions que je vous livre ci-dessous.

Les populations de la région Poitou-Charentes parlent des patois divers, auxquels il faut ajouter le patois vendéen, bien que la Vendée ne fasse pas partie du Poitou-Charentes. Mais, malgré les différences et les particularités, ceux qui emploient l'un de ces patois peuvent sans difficulté comprendre les autres.

Je me souviens d'un voyage touristique que j'ai effectué il y a quelques années; bizarrement, le car qui nous emmenait vers l'étranger était occupé par des groupes ou familles qui représentaient à peu près toute la région Poitou-Charentes.

L'accompagnatrice eut l'idée de nous offrir le micro en nous demandant si nous pouvions dire quelques histoires afin de meubler plus agréablement le temps du parcours. J'avais commencé en risquant une histoire saintongeaise et les autres groupes, chacun dans son patois a fait de même. Nous avons tous parfaitement compris les différents langages, et des échanges fructueux ont ponctué tout le voyage.

Il n'y avait aucune raison de bouleverser cet état de choses.

Pourquoi a-t-il fallu qu'un groupe de grands esprits, qui n'avaient peut-être que très peu de lacunes dans leur compétence ait décidé tout à coup de créer cette aberration linguistique incompréhensible, illisible et imprononçable qui fut appelée poitevin-saintongeais. Comme si une langue se créait de cette façon ! Création inutile et même dangereuse car cela risque et c'est peut-

être le but recherché, de détruire les patois et folklores existant depuis des siècles et qui ont fait leurs preuves, et vouloir les modifier équivaut à une trahison. Ils ont tous leurs célébrités, et la notoriété d'auteurs comme Doussinet, Burgaud des Marets ou le Dr Jean, ne peut s'effacer d'un trait de plume ou d'un mot inventé. Il est pourtant prévu de récrire dans cette non langue les textes des différents patois. Autre absurdité. Les auteurs de cette brillante trouvaille ésotérique ont pourtant réussi (?) le tour de force de partir des bonnes branches de nos patois pour en créer les mauvaises racines.

Je précise que bien que saintongeais, je ne revendique pas la prépondérance de mon patois ; tous les patois de la région y compris le vendéen doivent être maintenus.

A une certaine époque, les patois étaient interdits par l'Education Nationale, mais il y avait une langue commune: le français façonné au cours des siècles. Ils ont survécu à cette épreuve. J'espère qu'il en sera de même face au poitevin-saintongeais, bien que l'attaque soit plus machiavélique.

Au surplus, oser mettre sur un pied d'égalité cette prétendue langue trop récente qui n'a aucune valeur, et l'occitan parlé dans la moitié du pays depuis des siècles et qui a ses lettres de noblesse, est une sorte de crime de lèse majesté qui devrait être puni sinon du gibet, du moins des galères ;

A moins que l'on dise de ces créateurs : « Pardonnons leur car ils ne savent ce qu'ils font ». Mais hélas, je crois qu'ils le savent en utilisant cette œuvre destructrice.

Je suis désolé pour les termes de cette lettre, mais je suis trop respectueux du patrimoine et de ceux qui nous l'ont légué pour ne pas réagir, un peu tardivement d'ailleurs, mais d'autres ont déjà dû le faire, devant une telle attaque.

Paul Etourneaud

**Vivre et faire vivre
la langue régionale**
en Poitou-Charentes
+ d'infos <http://parlanjhe.asteur.fr>
5 & 6 octobre 2013

Melle

In chagne

Samedi

10h Inauguration du parlanjhe à l'Arboretum
12h Verre de l'amitié
12h30 Repas
14h30 Table ronde : Dynamique de la langue régionale. Quelles actions ?
18h Contes & Chansons avec collation
20h30 Conte musical en parlanjhe par La Triode

Dimanche

9h AG Défense et Promotion des Langues d'Oïl
12h Repas
14h Rencontre d'auteurs en langue régionale

Médiathèque : 5 place René-Groussard
Réservations : 05 49 05 93 00 ou 06 03 63 45 22
Melle 79500

VIVRE ET FAIRE VIVRE LES LANGUES RÉGIONALES en Poitou-Charentes

Initiative du groupe de travail sur les langues régionales (poitevin-saintongeais et occitan) auprès du Conseil Régional du Poitou-Charentes

les journées d'octobre 2013 sont mises en place par l'association Parlanjhe Vivant dont l'objectif est de faire connaître et faire vivre le parlanjhe poitevin-saintongeais.

Ce programme est soutenu par la Région Poitou-Charentes, le département des Deux-Sèvres et la ville de Melle.

Le samedi matin 10h : mise en lumière de l'étiquetage en parlanjhe réalisé par la Ville de Melle, d'une vingtaine d'arbres de l'Arboretum (brève visite).

Cette initiative est à citer parmi les actions en faveur des langues pour une meilleure connaissance des appellations locales des arbres et aussi pour mieux comprendre les noms de lieux et de famille d'une région.

La Table Ronde du samedi 14h30 : d'autres exemples d'actions et initiatives venant de toute la région et d'ailleurs permettront de débattre sur la diversité des créations possibles pour faire connaître les langues régionales, patrimoine immatériel de l'humanité, source d'innovations pour l'avenir.

Samedi 18h : temps convivial, collation de produits régionaux, des chansons et des histoires en langues régionales. Suivi du conte musical « In ballade à 3 voës » par LA TRIODE.

Dimanche 9h : Assemblée générale de l'association **Défense et promotion des langues d'Oïl** qui réunit des associations qui œuvrent à faire vivre le poitevin-saintongeais, le gallo, le normand, le picard, le wallon, le champenois, le morvandiau-bourguignon

Dimanche 12h-16h30 : rencontre d'auteurs en langue régionale (poitevin-saintongeais et occitan) et échanges autour de la création dans ces langues

A bétout !

Le point de vue de Charly Grenon



Charly Grenon est l'un des plus grands érudits de la culture saintongeaise, et nous lui avons déjà ouvert à plusieurs reprises les colonnes du Boutillon. Il fit une carrière de journaliste à « La France » puis à « Sud-Ouest », et a participé à la création de la SEFCO, dont il fut animateur des publications. Il a écrit de nombreux textes en patois saintongeais, ainsi que plusieurs ouvrages dont « Les temps héroïques du cinéma dans le Centre-Ouest », « Saveurs des mets, saveurs des mots », « Les gloires charentaises du Coran ».

Il fait partie de l'Académie de Saintonge et de la Société des lettres de Saintonge et d'Aunis. J'ai eu le plaisir d'écrire deux ouvrages avec lui aux éditions du Croît vif : « Goulebenéze, le charentais par excellence », et « L'air du pays » (avec Jacques-Edmond Machefert et Jean-Claude Lucazeau).

Pierre Péronneau

Ma grand-mère vendéenne m'enchantait lorsqu'elle parlait bas-poitevin. Mais seulement après avoir donné l'équivalent saintongeais que son époux, *Chérentais*, avait apporté dans la corbeille de mariage.

Il existe bien, en effet, deux parlars et deux cultures suffisamment distincts pour avoir chacun sa spécificité et ses particularismes.

Le poitevin-saintongeais est une vue de l'esprit, une intégrale création (j'allais dire une « créature » ...) s'appuyant sur quelques termes communs et pas forcément synonymes.

L'exemple le plus courant ne réside-t-il pas dans le mot « cagouille », qui désigne l'escargot petit-gris chez les Saintongeais, quand les Poitevins dénomment « lumâ » le même mollusque gastéropode ?

Ce lumâ, pour tout Charentais qui se respecte, c'est la limace, la hideuse loche.

Quant au poitevin-séntunjaes (à vos souhaits !), avec ou sans trait d'union, il s'agit d'un horrible salmigondi qui, heureusement, n'a pas la plus petite chance de connaître la moindre pérénisation en dehors du quartier de ses inventeurs poitevins.

J'ai lu un jour, je ne sais plus où, cette lapalissade selon laquelle un trait d'union sert à unir.

Certes, mais unir n'est pas unifier.

Il est arrivé, dans des animations, de rapporter, après l'historien Emmanuel Leroy-Ladurie, que l'anglais compte vingt-sept mille mots français.

Dirions-nous pour autant qu'il s'agit d'une seule et même langue ?

Non, n'est-ce pas. Car depuis Guillaume le Conquérant, il y a eu maint glissement de sens et pléthore d'adaptations. Il est amusant de reconnaître le terme originel, usité chez nous au Moyen-âge, mais il a évolué Outre-manche et en-deçà.

En Albion, notre mythique soupe à l'oignon s'est muée en « onion soup », qui n'est plus un revigorant potage, mais une sauce nappée de grains de poivre.

Le baquet, conteneur traditionnel du vendangeur, est devenu tout autre chose, et si je mets la main au panier de ma voisine, cela peut aboutir à une activité physique assez éloignée du « basket ».

Seule, une minorité de termes a conservé son acception originelle, ou quasiment. Ainsi le chimiste, dans l'ancienne France de langue d'oïl, c'était le marchand de drogues. La Grande Bretagne, sous le vocable « the chimist », désigne le pharmacien, passé chez nous par le statut d'apothicaire, tandis que le chimiste exerce une science bien définie. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

En ce qui concerne la graphie issue de l'imagination délirante d'universitaires poitevins, elle me rappelle cette évidence, qu'un patois on l'apprend de son grand-père, pas à l'école. C'est du moins ce que m'a affirmé, un jour que nous en discussions, le Poitevin Jacques Duguet ... de l'Académie de Saintonge. Il prêchait un converti.

Car ceux qui me connaissent bien savent que ce fut mon cas ... et celui de ma petite-fille, professeur des écoles dans la région Centre.

J'espère qu'elle sera, un jour, mutée en pays charentais et mettra ses pas dans ceux d'un Raymond Doussinet qui voulut bien m'honorer de son amitié.

Qu'en dit Raymond Doussinet ?

Raymond Doussinet (1899-1978), instituteur à Bréville en Charente de 1922 à 1954, a laissé des ouvrages qui font encore référence :

- Le parler savoureux de Saintonge
- Le paysan saintongeais dans ses bots
- Travaux et jeux en vieille Saintonge

Il a rédigé également les règles d'une « Grammaire saintongeaise », ce qui montre que même si le patois est avant un langage oral il existe, comme dans toute langue, des règles grammaticales, et que l'on ne peut pas écrire n'importe quoi n'importe comment.

Comme instituteur, il n'empêchait pas les enfants de parler patois, bien au contraire il les incitait à le faire pour relever les expressions linguistiques et les noter. Il a fait, avec son épouse Olga, un travail important de quête des mots et expressions régionales.

Il fut membre de l'Académie de Saintonge et de l'Académie d'Angoumois, et participa à la reprise du « Subiet ».

Voici ce qu'il écrit dans «Le parler savoureux de Saintonge » :

« La cause du patois saintongeais doit être plaidée sans illusions ; elle est d'autant plus belle qu'elle est

perdue d'avance ... Devant la vague d'uniformisation qui nous menace ... il n'est peut-être pas mauvais de chercher à ranimer pour une heure cette petite flamme sacrée dont parlait Goulebenéze : l'âme charentaise ...

Pour entendre cet humble parler, il faut l'avoir pratiqué ; pour goûter cette littérature, il faut l'avoir vécue. Vous ne les aimerez point si vous n'avez pas déchiré votre veste de chasse aux buissons du chemin, si vous n'avez pas senti craquer sous vos pieds la glace fragile des « frayées », si vous n'avez pas tenu, dans un rayon de soleil, le verre de vin nouveau, trouble comme la Charente grossie par les premières pluies d'automne. Sans cette sympathie vivifiante que crée au village la vie en commun, tout n'est que compilation, papier, encre et poussière ».

Il ajoute que « le parler saintongeais a été condamné le jour où il est tombé de dialecte à celui de patois, c'est-à-dire lorsqu'il est devenu uniquement un parler rural ».

Raymond Doussinet est pessimiste, ou plutôt réaliste à propos de l'avenir du patois. Il n'empêche, tous ses ouvrages regorgent d'un amour sans modération pour ce langage qu'il aimait tant et dont il a contribué à assurer la sauvegarde. Il a fait œuvre utile. Peut-on en dire autant des tenants du « poitevin-saintongeais » ?



Un constat sur les langues régionales

René Ribéraud

René Ribéraud est le Président de la troupe de théâtre des Durathieus de Jonzac. Il écrit des pièces en patois jouées chaque année par la troupe. Il s'intéresse depuis longtemps à la sauvegarde de notre patrimoine linguistique et le « Boutillon », dont il vient d'intégrer le Comité de direction, lui ouvre ses colonnes.

Tout le « travail » autour du poitevin-saintongeais a été réalisé au sein de l'UPCP, par cinq à six personnes membres de la commission *parlanjhe*. Cette nouvelle langue est censée regrouper les patois d'au moins cinq départements : La Charente, la Charente-Maritime, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne.

Ce qui voudrait dire que tous les mots de cette langue unique, seraient compris dans leur quasi-totalité par tous les patoisants des départements cités.

J'ai donc pris les quatre tomes du glossaire de la SEFCO. Chaque mot est suivi du numéro du département où il est employé. **J'ai cherché les mots patois, communs à ces cinq départements, et j'en ai répertorié seulement 5% !** Il en reste donc 95%, répartis dans ces différents départements, mais qui ne sont pas forcément communs aux cinq. Certains ne sont utilisés que dans deux, trois ou quatre départements, voire un seul. Est-ce suffisant, pour prétendre et faire croire aux habitants de ces cinq départements qu'ils ont un patois qui leur est commun à tous ?

Quelques remarques tout d'abord sur nos patois :

- Ils sont très anciens : plusieurs centaines d'années, voire plusieurs millénaires !
- Nos patois étaient des langues exclusivement orales, complètes, précises qui se suffisaient à elles mêmes.
- Ils n'ont jamais été écrits par ceux pour qui c'était leur langue maternelle (donc vivante).
- Nos patois n'étaient pas des langues littéraires, donc par conséquent non adaptées pour faire de la poésie telle qu'on la connaît dans nos langues évoluées.
- Ils n'évoluent plus, donc ne s'enrichissent plus depuis bien longtemps (au moins deux siècles).
- On peut les considérer actuellement comme des langues mortes depuis de nombreuses décennies.

En discutant avec les membres de la commission *parlanjhe* de l'UPCP, j'ai l'impression qu'ils viennent d'une autre galaxie où la valeur des choses n'a pas la même importance que chez nous, avec des motivations qui me paraissent être opposées aux nôtres.

Les patois sont des langues parlées et non écrites

Les membres de la commission « *parlanjhe* » de l'UPCP ne sont pas d'accord avec moi sur cette affirmation. Pourtant il faut savoir que la quasi-totalité de la population était illettrée sauf les dirigeants, qui maîtrisaient la langue française avec beaucoup de facilités.

Ensuite, nos patois ont été transmis de génération en génération uniquement oralement. Il n'y a aucune trace de documents attestant une transmission écrite.

Pour qu'une langue soit écrite, il lui faut en premier une graphie. Ensuite, il faut qu'elle soit enseignée. Pour ce faire, il lui faut des documents de base, tels qu'une grammaire et un dictionnaire. Or nous n'avons, à ma connaissance, pas trace de documents attestant de cet enseignement. Dans le livre « Tout dire en *parlanjhe* », imprimé en 2011 (Commission *parlanjhe* U P C P, coordinatrice Liliane Jagueneau) il est mentionné page cinq : « Depuis des siècles, c'est par centaines et par milliers que des auteurs se sont exprimés en langue régionale, (le poitevin-saintongeais) ».

Comment peut-on dire que cette langue artificielle fabriquée récemment est écrite depuis des siècles ?

Ce n'est qu'à partir du 16^{ème} et 17^{ème} siècle que l'on commence à voir l'apparition de quelques écrits se rapportant à nos langues régionales (Voir Anthologie Poitou-Aunis-Saintonge-Angoumois. S E F C O de juin 1973, Commentaire de Jacques Duguet). Les écrits répertoriés du 17^{ème} siècle sont peu nombreux et rédigés en langue poitevine.

Pour le 18^{ème} siècle, les auteurs comptabilisés sont au nombre de deux, les écrits de ces deux auteurs se rapportant pour l'un, au poitevin et l'autre au saintongeais.

Au 19^{ème} siècle, le mouvement dialectal reprend au milieu du 19^{ème} siècle, avec Pierre Jônin 1799-1884, Henri Burgaud des Marets 1806-1873, L'Abbé Lalanne 1813-1873, Favre 1817-1890, Jean Condat dit Chapelot 1824-1908, Armand Loze dit cadet réjoui 1827-1922, Anatole Boucherie 1829-1883, Marc Marchadier dit Pierre Lagarenne 1830-1898, Arthure Éveillé 1835-1900, Pierre-Barthélemy Gauthier 1846-1893. Et quelques autres.

On trouve une petite poignée d'auteurs, saintongeais et poitevins, pour ce siècle. En comptant large, on peut peut-être atteindre la vingtaine, sur cinq départements.

A signaler que nous approchons du 20^{ème} siècle et nous n'avons toujours pas comptabilisé des centaines, voire des milliers d'auteurs d'écrits en langue régionale, comme l'affirment les gens de l'UPCP.

C'est seulement quand nous entrons dans le 20^{ème} siècle que nous commençons à trouver un nombre relativement important d'auteurs patoisants.

Qui écrivait en patois ?

Du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, ce sont des auteurs de la **haute et moyenne bourgeoisie** qui se font plaisir. Des bourgeois qui avaient reçu l'enseignement de la langue française et non celle du patois : avocats, juges, notaires, clercs de notaire, inspecteurs des impôts, médecin, linguistes, professeurs. Ces écrits dits patoisants, sont sous forme de monologues, poèmes, chansons ou pièces de théâtre.

La langue maternelle de ces auteurs n'est manifestement pas le patois. Cela n'empêche pas qu'ils aient côtoyé ces langues régionales. Dans le milieu paysan, l'apparition progressive du français se fait sentir, mais ces écrits restent en grande majorité inconnus.

Ce qui signifie que nos patois étaient considérés comme des langues très secondaires, voire inutiles en famille et au travail pour ces écrivains, qui étaient en général, eux, très lettrés. Leur profession les plaçait bien loin des travaux des champs où on y rencontrait tous ces gens illettrés qui parlaient encore le patois.

Au 20^{ème} siècle, ce sont, la plupart du temps, des **auteurs issus du corps enseignant**. Ces écrits dits patoisants sont sous forme de monologues, poèmes, chansons ou pièces de théâtre. La versification, lorsqu'elle s'y prête, est toujours très présente.

Pour eux non plus, la langue maternelle n'a certainement pas été le patois et si tel avait été le cas, les longues études au contact du français avaient bien souvent altéré ce patois, qui lui-même souffrait déjà énormément, depuis l'arrivée de son rival et remplaçant, le français, dans les écoles de la République.

Dans le milieu paysan, la langue française empiétait progressivement sur nos patois et devenait vite majoritaire en tant que langue officielle.

Il y a eu deux grandes catégories d'auteurs qui se sont intéressés à nos langues régionales : ceux qui se sont servi du patois pour arriver à leurs fins, et ceux qui ont eu la volonté de servir le patois sans contrepartie.

Les premiers ont voulu avant tout, se faire plaisir en faisant de la poésie avec nos langues régionales. Et les seconds ont eu, au contraire, une certaine idée de sauvegarde de ces patois, qui allaient sous peu disparaître. Faire des œuvres poétiques en patois et réaliser un dictionnaire ou une grammaire de patois, sont des aboutissements diamétralement opposés.

L. Favre (1817-1890) Membre de la Société de l'histoire de France, auteur du Glossaire du Poitou de la Saintonge et de l'Aunis (en 1867), a mentionné dans sa présentation :

« Le citadin qui fait du patois ressemble beaucoup à celui qui fait de l'agriculture dans un pot de fleurs. » Il dit également ceci : « On ne se trompe guère en disant que toutes les chansons ont été composées par des poètes citadins. Les mots peuvent être patois, mais la phrase ne l'est pas.... ».

Nos langues régionales n'ont jamais été écrites par ceux pour qui c'était leur langue maternelle.

Nos langues régionales ne sont pas adaptées pour faire de la poésie.

Beaucoup de poésies du 16^{ème} au 20^{ème} siècle sont des traductions d'œuvres en français qui étaient, elles-mêmes déjà en vers. Ces transcriptions se sont faites en mi-français mi-poitevin. Parmi ces mots, dits « patoisants », on y trouve une quantité non négligeable de mots de français et pour certains, déformés, pour leur donner des apparences patoisantes.

L'abbé Lalanne (1795-1879) mentionne dans son glossaire : « Il ne peut échapper à personne, en effet, à la lecture de ces poésies, que leurs auteurs, très souvent embarrassés par la rime ou impérieusement commandés par la mesure, ont été forcés d'abandonner le mot propre, l'expression originale du patois, pour recourir au mot, à l'expression de la langue académique ».

Tous ces écrivains privilégiaient les nécessités de la versification plutôt que la vraie prononciation des mots patois. La place des mots patois, leur prononciation propre et leur définition dans les textes, n'étaient pour ces auteurs que d'une bien relative importance. La versification a toujours été un plaisir favori des gens lettrés.

La poésie est avant tout, réalisée pour la beauté des yeux du lecteur, le plaisir et la beauté pour l'oreille de celui qui l'écoute et bien sûr le plaisir de celui qui la rédige.

Ayons conscience que dans une langue exclusivement orale, tels qu'étaient nos patois, cette quantité de mots était limitée à la capacité moyenne des cerveaux humains qui les employaient, car tous ces mots devaient être en mémoire de l'ensemble de ces locuteurs, puisqu'il n'existait pas de dictionnaire.

En français nos dictionnaires contiennent 60 000 mots pour un total de 300 000 sens, alors que nos patois parlés contenaient seulement 5 à 6000 mots.

Ces littératures patoisantes sont bien loin de nos langues régionales parlées.

Nos patois étaient avant tout un moyen d'expression orale très précis, avec un devoir d'efficacité. Ce langage était utilisé en famille à la maison et au travail, où la place et la définition des mots utilisés dans les phrases étaient d'une importance primordiale. Sans cette rigueur dans la précision de ce langage, il y aurait eu incompréhension totale entre les individus natifs, qui le parlaient.

On ne joue pas aux intellectuels avec un patrimoine, tel que nos langues anciennes. Pour transcrire nos langues régionales qui étaient exclusivement orales, le recours à l'écriture doit se faire exclusivement dans un esprit de sauvegarde de patrimoine linguistique. Malheureusement la grande majorité des écrits que l'on rencontre, ont été faits dans un esprit contraire à cette règle de sauvegarde.

Nos patois n'évoluent plus, donc ne s'enrichissent plus.

Marcel Pellisson (1849-1934), auteur d'un livre, qui s'intitule : « In Jharbot de Bouquet Saintonjhoué » mentionne dans l'avant-propos :

« Au moyen âge, nos vieilles provinces indépendantes avaient chacune leur dialecte propre et leur littérature particulière. Lorsqu'au XIII^{ème} siècle, Philippe-Auguste eut enfin porté le dernier coup au système féodal, au profit d'une monarchie une et centrale, les dialectes des provinces asservies durent se plier devant celui de la province qui avait absorbé la France entière. Le dialecte de l'Ile-de-France remplaça d'abord les autres dans les actes officiels, « puis, bientôt, dans les écrits et les œuvres littéraires, enfin dans le langage des gens de bon ton. Le peuple seul garde son ancien langage ».

Déjà à cette époque, nos patois n'évoluaient plus depuis bien longtemps. Il était matériellement impossible d'utiliser ces langues régionales pour s'exprimer dans les milieux évolués où vivaient les gens instruits. Si nos patois étaient des langues encore bien vivantes, les membres de la commission « parlanjhe » de l'UPCP n'auraient pas pu inventer cette langue artificielle. Elle n'aurait pas vécu huit jours sans que la population se révolte immédiatement.

Ce qui prouve également que nos patois sont des langues mortes, c'est que personne parmi les saintongeais, sauf quelques patoisants, ne s'est aperçu de cette supercherie qu'était l'invention de ce « poitevin-saintongeais ». La seule chose qui les ait interpellé, c'est le mot « saintongeais » qui est associé au mot « poitevin » pour désigner ces écrits qui sont pour eux du poitevin.

Le fait de regrouper des langues ne peut aboutir qu'à quelque chose d'artificiel. Imaginez que nous inventions une langue appelée : franco-espagnol, pour remplacer à la fois la langue française et la langue espagnole, je pense que nous n'aurions pas le temps d'écrire deux ou trois mots pour que les deux peuples se manifestent violemment. Parce que ces deux langues sont vivantes.

Raymond Doussinet (1899-1978) écrit : « La cause du patois doit être plaidée sans illusions ; elle est d'autant plus belle qu'elle est perdue d'avance. Notre patois, nous le savons bien, est un vieux bateau qui fait eau de toutes parts et ne reprendra jamais la Charente... ».

Mais soyons optimistes :

Nos patois sont morts, mais non enterrés, ils sont encore chauds. Il existe quelques témoins (qui ont en moyenne 70 ans) de ces patois. A nous, les Saintongeais, de nous mobiliser.

Le patois saintongeais : un patrimoine à sauvegarder

Pierre Péronneau

Notre région a toujours été un lieu de passage, et a connu les grandes invasions : les Romains, bien entendu, puis les Francs, les Vikings, les Arabes, les Anglais etc. Invasions guerrières mais également invasions pacifiques, venues notamment du Poitou, lorsqu'il a fallu reconstruire après la grande peste, la guerre de Cent ans, les guerres de religion ou la crise du phylloxéra.

Il en résulte une évolution du parler de nos « anciens », au cours des âges, compte tenu des apports des autres peuples.

En outre, il ne faut pas négliger l'incidence du français, qui a modifié la façon de parler. Le français s'est engouffré dans la brèche ouverte par le port de La Rochelle, et s'est propagé d'Ouest en Est.

Au départ étaient les Santons qui, sans le vouloir, sont à l'origine de la guerre des Gaules, puisque Cesar a prétexté la migration des Helvètes vers notre région pour intervenir militairement. Quelle langue parlaient-ils ?

Existait-il un langage unique pour tous les peuples de la Gaule ? Personne ne peut vraiment répondre à cette question, car il n'y a pratiquement aucun texte écrit. On peut penser qu'il y avait des langages différents, comme il existait des patois différents selon les régions avant que le français ne prenne le dessus.

Les mots celtes du patois saintongeais

Il existe, dans notre patois, quelques vestiges gaulois sur lesquels tout le monde s'accorde. Prenons quelques exemples.

Le mot **Bran** est d'origine celtique. Le Bran, c'est le son, d'où l'expression patoise « *Feire l'âne peur avoèr dau bran* » : faire l'âne pour avoir du son.

Citons également le **Chail** : le caillou. Le terrain étymologique nous apporte une foule d'informations : il existe à Saintes, dans le quartier de la Grève, un lieu-dit appelé « Le Chaillet », le petit caillou ; le village de Chaillevette, entre Étaules et Mornac sur Seudre, a pour origine un terrain de cailloux.

Mon oncle Paul, qui allait à la pêche pour son plaisir dans le Marais Poitevin, ne savait certainement pas que la **Bourgne** qu'il utilisait pour attraper les anguilles était une invention gauloise : c'est la nasse.

Citons également le **Dail**, la faux, mot qui n'est pas tombé en désuétude. Il n'est pas rare d'entendre nos paysans dire « *Jh'allons douner in cot de dail* » : on va donner un coup de faux.

La **groie** est également d'origine celtique : la terre de groie est une terre caillouteuse, contrairement à la terre argileuse. Également la **Combe** (la vallée sèche), l'**Ouche** (le clos attenant à la maison), la **Varenne** (la terre d'alluvion), l'**abourde** (l'étaï, la béquille), le **Vargne** (l'aulne).

Les Santons nous ont laissé peu de mots, alors que leur langue a été parlée pendant plusieurs siècles, avant l'arrivée des légions romaines. Mais ce n'était pas une langue écrite.

L'influence du latin

Le langage celtique des anciens habitants de notre région a été noyé dans le latin des envahisseurs romains.

Quand je dis « latin », c'est plutôt du « bas latin », un parler que l'on pourrait appeler « patois » n'ayant rien à voir avec les écrits de Cesar dans « La guerre des Gaules », car les légions romaines étaient composées de mercenaires parlant un langage dérivé du latin.

Ce n'est quand même pas un hasard si les Romains ont fait de Mediolanum la capitale de la grande région qui va de Poitiers au sud de Bordeaux. Mediolanum, la Saintes antique, est la traduction latine de Mediolanos qui, en Celte, signifie la plaine du milieu.

Les noms de ville ou de commune remontent souvent à l'époque gallo-romaine. Les Romains se sont contentés de « romaniser » les anciens noms.

La formation celte « ialos » (la clairière) a ainsi donné : Chasseneuil, ancien Cassonoialos (la clairière de chênes), Verneuil, de Vernoialos (la clairière d'aulnes) etc.

Le latin a apporté également au parler de nos anciens des mots nouveaux que notre patois a bien absorbés. Ainsi la mère qui dit à son enfant : « *Thieu drôle me bibe le sang* ». Littéralement : « Cet enfant me suce le sang (tellement il est désagréable) ». **Bibe** vient du latin Bibere (boire).

Ma grand-mère me disait quand elle était en colère : « *Jhe vas cheucher in brin de vime et te taper su les fesses* ». Le **vime**, du latin vimen, c'est l'osier : le mot est encore utilisé de nos jours.

Le **fayant**, du latin fagus, est le hêtre.

Goulebenéze, dans « Bonjour Saintonge », écrit :

« Les femmes de chez nous, en coiffes de dentelles, Immenses cathédrales tissées en plus d'un soir, Plus fines que ne sont de fines « arentelles » Pendant quelques instants vont revenir vous voir ».

Le très joli mot **arentelle** (toile d'araignée) vient du latin aranea.

Le mot patois est souvent plus proche du latin que le mot français. Ainsi l'aile de l'oiseau se dit **ale** en patois et vient du latin ala. L'**échale** patoise (l'échelle) vient de scala. Le **popion** est plus près du populus latin que le peuplier etc.

Le latin médiéval et l'ancien français

Certains mots ont été oubliés par le français moderne, mais ont été conservés par le patois saintongeais. Prenons quelques exemples.

S'adouèr veut dire s'accoupler : l'adouée était la concubine.

Aneut ou anuit : aujourd'hui ; certains pensent qu'*anuit* vient du celte qui, paraît-il, mesurait le temps en nuits et non en jours.

Citons également l'**aronde** (l'hirondelle), la **nore** (la belle-fille, la bru) du latin nurus et du bas-latin nora, la **broche** (l'aiguille à tricoter), **cheir** ou **chère** (tomber), **devanteau** (tablier), **escripet** (piège), le **jhau** (coq) du latin gallus et de l'ancien français jal), **enfondre** (imbiber, mouiller) : *Jhe seûx enfondu*, dit celui qui, pour avoir oublié son parapluie, a pris une averse sur la tête.

Les autres origines

Les rapports commerciaux avec la Grande Bretagne, les pays scandinaves et les Pays-Bas, depuis La Rochelle, ont amené de l'argent, des « esterlins » (stirling).

En réalité, l'anglais n'a pratiquement rien apporté à notre

patois, pendant la guerre de Cent ans, car les chevaliers anglais parlaient français.

Et la **Quichenotte**, portée par les femmes pour se protéger du soleil, n'a rien à voir avec le mot anglais kiss-not (n'embrassez pas).

Ce sont les mots germaniques qui se sont retrouvés dans l'ancien français et sont restés dans notre patois. Raymond Doussinet, le meilleur analyste du patois saintongeais, propose plusieurs exemples : l'**ajhasse** (la pie) du german agaza, est un mot qui se retrouve dans d'autres patois écrits sous une forme différente.

Le mot german bukon a donné la buée en ancien français et la **bujhée** en patois (la lessive).

Riper (glisser) vient du scandinave rispa, d'où l'expression saintongeaise « *Riper ses bots* » : faire glisser ses sabots sur la route.

Le mot german buhürt (lance) a donné la bohorde en ancien français et la **borde** (arête de poisson) en patois : *i s' nourrit point avec des bordes*, dit-on d'un homme qui aime bien manger.

Quelques explications enfin sur le « **Jh** », que l'on prononce en aspirant avec la gorge. *Jh'allons ajheter in jhau* : on va acheter un coq.

En réalité c'est une prononciation typiquement saintongeaise, sur laquelle nous n'avons aucune explication satisfaisante, même de la part de Raymond Doussinet. Celui-ci pense que le « **Jh** » est relativement récent et remonterait au 18^{ème} siècle. C'est notre marque de fabrique, qui nous différencie du langage parlé par les autres peuples proches de nous, dont les Poitevins.

L'incidence occitane

Cela nous amène à parler du périmètre géographique du patois saintongeais, à la frontière des langues d'oïl et d'oc.

Les noms de lieux nous donnent des indications sur l'influence de la langue d'oc sur notre patois.

D'après Raymond Doussinet, et d'autres auteurs, il faut se souvenir qu'une bonne partie de notre Saintonge, au sud d'une ligne « 3M » (Mansle-Matha-Marennnes) était autrefois de langue d'oc.

En témoignent les noms se terminant en *ade*, *at*, ou *ac*. Cette dernière terminaison, en *ac*, vient du suffixe celtique *iacos*, latinisé en *iacus* ou *iacum*, indiquant le fonds possédé. Au nord de la ligne « 3M », ce suffixe s'altère en *é* ou *ay*.

Citons comme exemples : Pérignac, à côté de Pons, et Périgny, vers La Rochelle (domaine de Patrinus). Ou encore Julliac et Julliers (domaine de Julius). D'autres noms de village ou de lieu-dit sont également d'origine occitane : Le Pérat (chemin empierré), la Prade (le pré), La Tremblade (lieu planté de trembles), La Pouyade, (ville sur la hauteur, pouye étant une déformation de l'occitan puy d'où Puy-du-lac ou Puyravault) etc.

Parmi les mots patois dérivés de l'occitan, voici **l'égal**, la rosée, du mot latin *agua* devenu aigue ou ègue en patois (la ville d'Aigues-Mortes, dans le département du Gard, par exemple) : le **batégail** est la grenouille, l'animal qui bat la rosée avec ses petites pattes.

Cette ligne « 3M » était une frontière poreuse, il n'y avait pas un passage brutal de la langue d'oïl à la langue d'oc une fois franchie cette ligne.

Mais la langue d'oc a fortement reculé au cours des âges, en raison des migrations venues du nord de la Saintonge et du Poitou, à la suite des grandes épidémies et des guerres, notamment la guerre de Cent ans.

Les grandes migrations

Il a fallu de la main d'œuvre pour reconstruire et repeupler les terres en friches, et c'est une population venue du Poitou qui s'est implantée dans la région.

Les ancêtres d'Évariste Poitevin (Goulebenéze) faisaient certainement partie de cette migration.

Mais tous ceux qui se sont implantés en Saintonge sont devenus saintongeais. Ainsi les ancêtres de Goulebenéze étaient-ils des Poitevin saintongeais ... mais sans trait d'union !

Plus tard, après la crise du phylloxéra, ce sont les Vendéens qui sont arrivés pour proposer des cultures différentes de celles de la vigne. Ils ont apporté leur façon de parler, mais au bout d'une ou deux générations, les descendants de ces « colons » parlaient le patois saintongeais.

Dans le cadre de ces migrations Nord-Sud, les Saintongeais ont dépassé les limites de leur Province et ont notamment colonisé une partie du Nord-Gironde, entre Libourne et Blaye, pour former le Pays Gabaye, une poussée saintongeaise dans le pays gascon, et même au-delà dans la Gavacherie de Montségur.

C'est une migration progressive et continue, et j'ai pu vérifier, lors des conférences que j'ai données sur Goulebenéze avec mes amis patoisants, à Saint-Ciers sur Gironde et à Laruscade, l'attachement de cette population à sa culture saintongeaise.

Il n'y a pratiquement aucune différence entre le patois parlé dans cette région et celui du Pays-bas saintongeais, bien que le français, avec un fort accent bordelais, prenne progressivement le dessus.

Notons également qu'une partie du département de la Charente, à l'Est de Confolens, est de parler d'oc : c'est la Charente limousine.

Enfin n'oublions pas nos Saintongeais partis en masse au-delà des mers, pour le Canada. Et c'est certainement dans la province de Québec qu'actuellement on entend le mieux le langage de nos ancêtres.

Le patois est-il en perte de vue ? On peut le penser, car une langue qui n'est plus parlée meurt.

Le déclin est survenu lorsque le français, dans les villes, a pris le dessus et que le patois est devenu uniquement un parler rural.

Alors que faire pour sauver ce patrimoine, qui fait partie de notre culture ? Il y a des solutions, mais c'est un sujet qui ne doit pas être traité à la légère et qui mérite une étude approfondie.



Le pauvre « Petit prince »

Et oui, ils ont osé traduire en poitevin-saintongeais cette très belle histoire de Saint-Exupéry. Et « Le petit prince est devenu « Le Prénçot » sous la plume de Nicolas Martin-Minaret. Traduire, à partir d'un texte existant, c'est tellement plus facile que de créer, que d'écrire quelque chose de nouveau. Voici un extrait :

« I ae dun vivai soulét, sen prsoune ac qui causàe pr de vrae, jhus qu'a ine pane den le désart dau Sahara, o fèt sis ans de çheù. Quoouque chouse s'avét petai den ma mécanique. Pi coume i avàe ac mae ni mécanicous, ni chareyai, i m'arouàe a assayàe d'abenàe, rén que tot souc, in rabiscotajhe malaesai. Oi étét pr mae ine quesciun de vie ou de mort. I avàe a paene de l'aeve a bère pr uit jhors.

Le primàe sér i me sèu dun aboumi su le sablle a mile miles de tote tiare enrinàe. I etàe bén mae éssoulai qu'in périmentour su n-in radea au mitan de l'ocian. Aloure v'émajhinéz moun ébafement, a la piqueté-dau-jhor, quoure qu'ine draule de petite rogane m'a évellai. A me disét :

« Soupllé... rimajhe-mou ine cèlle

- Hén ?

- Rimajhe-mou ine cèlle... ».

I sauti su mès pais coume si i avàe étai tabournai pr le tounaere. I froti bén mès élls. I argardi bén. É i véyi in petit bounoume bén étranjhe qui m'avisét sérieusement » ...

J'ai montré ce texte à mon ami Robert, un paysan lettré, qui m'a dit :

« J'h'ai reün compris ! ».

Voici le texte français :

« J'ai ainsi vécu seul, sans personne avec qui parler véritablement, jusqu'à une panne dans le désert du Sahara, il y a six ans. Quelque chose s'était cassé dans mon moteur. Et comme je n'avais avec moi ni mécanicien, ni passagers, je me préparai à essayer de réussir, tout seul, une réparation difficile. C'était pour moi une question de vie ou de mort. J'avais à peine de l'eau à boire pour huit jours.

Le premier soir je me suis donc endormi sur le sable à mille milles de toute terre habitée. J'étais bien plus isolé qu'un naufragé sur un radeau au milieu de l'Océan. Alors vous imaginez ma surprise, au lever du jour, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait :

« S'il vous plaît ... dessine-moi un mouton !

- Hein !

- Dessine-moi un mouton ... ».

J'ai sauté sur mes pieds comme si j'avais été frappé par la foudre. J'ai bien frotté mes yeux. J'ai bien regardé. Et j'ai vu un petit bonhomme tout à fait extraordinaire qui me considérait gravement »...

Voilà ! A vous de juger ...

La graphie du poitevin-saintongeais, comment ça marche ?

René Ribéraud

Je vais essayer de vous expliquer, le plus simplement possible, cette graphie particulière qui fait polémique. Pour ceux qui veulent des éléments plus complets, ils peuvent se référer à l'article suivant celui-ci en page 14.

Dans la langue française, les mots sont à écriture unique avec une seule prononciation possible. Le mot **Tête**, par exemple, s'écrit toujours ainsi et la prononciation est toujours identique, même s'il y a des accents différents d'une province à l'autre. C'est logique, car la langue est la même pour tout le territoire français.

Dans la région Poitou-Charentes (avec la Vendée en plus), les parlers (ou patois, dialectes, parlanges, appelons-les comme on veut) sont différents. On ne parle pas de la même façon en Saintonge et dans le Poitou : l'intonation n'est pas la même, et le vocabulaire non plus, même s'il existe des mots communs. Comment faire, dans ces conditions, pour créer une langue commune ?

L'UPCP a cru résoudre le problème en créant **des mots à écriture unique (comme pour le français) mais à prononciations multiples : c'est la graphie normalisée**.

A chacun donc (Poitevin ou Saintongeais) d'essayer de trouver pour chaque mot la prononciation qui lui convient, ce qui n'est pas du tout évident.

Cette graphie est composée de lettres simples ou de groupes de lettres. Il en existe une quarantaine, représentés par une, deux ou trois lettres, voyelles ou consonnes ou les deux.

Comment pratiquer cette langue poitevine-saintongeaise ?

Je vais prendre deux mots pris dans le dictionnaire de poitevin-saintongeais :

Tàete (tête)

Reprenons le mot **Tête**. Il est facilement reconnaissable. Comment prononcez-vous ce mot en français, tel qu'il est orthographié ? Toujours de la même façon.

En poitevin-saintongeais, l'écriture est également unique : **Tàete**.

Mais comment prononce-t-on ?

La graphie dite normalisée de ce mot Tàete est **àe**.

àe : (diphthongue) se prononce soit : eï, aï, aè, a ou é.

Attention ! A ne pas confondre avec la graphie **ae** (également diphthongue) qui se prononce soit : aï, ou é (mais non réduit à a).

A ne pas confondre avec la graphie **ae** : (voyelle orale) qui se prononce : é ou è.

Je ne sais pas si c'est clair et si vous me suivez bien. Le mot que j'ai pris en exemple est très simple, mais peut être prononcé de plusieurs façons. A chacun de s'y retrouver.

Prenons maintenant un mot plus compliqué :

Enghillebaudà (embobiné, entortillé)

Pas moins de **cinq graphies** dites normalisées dans ce mot.

Si l'on combine toutes les différentes prononciations possibles on peut arriver à **soixante et une prononciations différentes pour un seul mot !**

en : Trois prononciations différentes : **an, on ou in**

gh : Quatre prononciations différentes, possibles : **gui, di, dj, ou y**.

ll : l mouillé, souvent réduit à **y**. (ye)

au : se prononce : o. (rien à voir avec : àu qui se prononce soit : ao, a, ou, ou o.)

àe : Cinq prononciations différentes, possibles : **eï, aï, aè, a ou é**. Rien à voir avec **ae** (diphthongue) qui se prononce soit : aï ou é ; **ni avec ae** (voyelle orale) qui se prononce soit **é ou è**.

Comment vous y retrouver ? On a monté une véritable usine à gaz, difficile à utiliser.

Ce que je viens de préciser sur la graphie dite normalisée, vous le trouverez noté noir sur blanc dans la grammaire du poitevin-saintongeais page 19.

A la lecture de tous ces mots de poitevin-saintongeais, le lecteur devra connaître la prononciation de sa propre région d'origine, s'il en a une bien sûr et s'il la connaît, sinon tant pis pour lui. Il lui restera la possibilité de les prononcer tels qu'ils sont écrits.

Mais le gros problème, c'est que la prononciation de ces mots tels qu'ils sont écrits, ne correspond que dans bien peu de cas aux prononciations d'origine en patois.

Il est inconcevable de se passer des particularités linguistiques de nos langues régionales.

Si je vous dis en patois : « pia » (plat) et « piâ » (peau), ces mots ont des significations différentes et ne se prononcent pas de la même façon. Comme en français : les « pâtes » alimentaires et les « pattes » de votre chien. Dans le dictionnaire Pivetea on a « pllât » et « pea ».

C'est la même chose pour « thieûr » et « thieur », ce sont deux mots différents. L'un : « thieûr » qui veut dire : « cuire » et l'autre « thieur » qui veut dire « cœur » avec une intonation différente. Pour les « poitevin-saintongeais » c'est « çheûre » et « çheûr » : même prononciation.

Cette nouvelle langue poitevine-saintongeaise unique, est censée regrouper les parlers de cinq départements, avec une graphie particulière. Elle « lisse » la prononciation du patois saintongeais, en lui faisant perdre toutes ses aspérités, dans le seul but de le faire entrer dans son moule, donc de le détruire.

Cette langue pourrait éventuellement servir de lien de **communication écrite** entre les individus, car le mot est à écriture unique comme dans beaucoup de langues.

Par contre, cette nouvelle langue poitevine-saintongeaise unique, ne peut en aucun cas servir de moyen de **communication orale** entre les individus, puisqu'il y a plusieurs prononciations différentes pour le même mot, donc une incompréhension totale entre individus.

Sauf si le mot est prononcé tel qu'il est écrit. Mais à ce moment-là, la prononciation du mot ne ressemblera en rien à la réelle prononciation d'origine.

Les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP ont voulu nous faire croire qu'ils faisaient la sauvegarde d'un patrimoine linguistique exclusivement parlé sur cinq départements, en inventant une **nouvelle langue unique, qui est exclusivement écrite, avec seulement 5% de mots communs aux cinq départements.**

Tout ceci, en supprimant toutes les prononciations d'origine (particularités de nos patois). Car il est matériellement impossible pour le lecteur de retrouver toutes ces prononciations.

Pour construire la langue française, on a pris des mots qui existaient déjà dans les différents parlers régionaux de la langue d'oïl. Ces mots ont été regroupés pour en faire une langue unique. Le but était d'unifier la langue, donc par conséquent d'éliminer les différents patois de France.

Pour construire le poitevin-saintongeais, les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP ont pris les mots qui existaient déjà dans les différents parlers régionaux du Poitou-Charentes. Ces mots ont été regroupés pour faire une langue unique, le but est d'unifier la langue, donc par conséquent d'éliminer les différents patois du Poitou-Charentes.

Les uns ont eu l'honnêteté de dire la vérité. Les autres (les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP) ont eu la malhonnêteté de nous faire croire que cette réalisation avait pour but de sauvegarder les différents patois du Poitou-Charentes.

On voit bien que la méthode utilisée dans les deux cas (pour le français et le Poitevin-Saintongeais) a été la même : **Supprimer les différents patois.**

Cette action de l'UPCP c'est purement et simplement de la destruction de patrimoine. Ce qui est également grave dans tout ceci, c'est que ce sont des fonds publics qui ont été utilisés pour financer cette destruction de patrimoine. Nous devons faire un travail de sauvegarde et non de destruction.

Comparons nos actions, les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP et moi-même !

Moi, je suis dans la sauvegarde d'un patrimoine qui a existé et qui a disparu à cause de l'évolution dans le monde moderne que nous sommes. J'ai donc un musée virtuel dans lequel j'ai mis une grande partie des « vieux outils » (les anciens mots patois) qui ont existé, que nos aïeux utilisaient quotidiennement.

Ces outils, dans leur état d'origine, sont répertoriés et classés, mais gardés dans leur fonctionnalité originelle.

Eux (les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP), ont confectionné de « nouveaux outils » (nouveaux mots) pour qui quelques-uns ont l'apparence des « outils anciens » (mot de patois). Ils ont mélangé matériaux modernes et anciens avec les technologies actuelles.

La plupart de ces « outils » (mots) inventés n'existaient pas. Mais ces « outils » (mots) d'apparences anciennes sont totalement inutilisables dans le monde d'aujourd'hui, ces « outils » n'ont jamais été et ne seront jamais fonctionnels. Ils sont le résultat d'un rêve, le fruit de leur imagination.

Faisons un peu de transposition :

Je vous donne un exemple d'« outil » (mot) qu'ils ont inventé. Ils ont reproduit grossièrement la forme d'une scie ancienne en bois avec sa ficelle.

Ils ont fait des poignées plus grosses pour y loger un petit moteur, ils y ont installé une chaîne de tronçonneuse et ils ont baptisé cet outil : une « transouneuse ».

Ils la présentent comme un outil ancien. Pour le folklore ils font des pseudo-démonstrations, ils écrivent des livres dans lequel ces « outils » (mots) sont répertoriés en faisant croire au monde moderne que ce sont des « outils » (mots de patois) d'époque ancienne.

Moi aussi, je fais des démonstrations de mes « outils » anciens sur scène, mais j'utilise les véritables « outils » qui ont existé (qui, je vous l'accorde sont totalement inutilisables dans notre monde moderne), mais je les fais revivre avec les personnes qui les ont utilisés ou dont les parents leur en ont expliqué l'utilité.

Les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP, sont dans du rêve en construisant des mots imaginaires qui n'existaient pas, qui étaient totalement inutilisables et inadaptés à ce monde ancien où vivaient nos aïeux. Mais, pour tromper l'opinion publique actuelle, ils leur ont donné une couleur et une pseudo-ressemblance avec nos mots de patois anciens.

Les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP essaient de faire vivre une langue qui n'a jamais existé.

Moi, je fais revivre une langue qui a existé.

La réalisation de la langue poitevine-saintongaise regroupant les patois du Poitou-Charentes, n'aurait d'intérêt que si nous envisagions de créer une langue régionale vivante.

Or, nous avons déjà une langue nationale vivante qui est le français. Je ne pense pas que nous voulions revenir en arrière et ainsi avoir plusieurs langues vivantes en France.

En conclusion :

Nous avons, il y a 4 à 500 ans des langues régionales vivantes, qui maintenant ne sont plus parlées, qui sont devenues des langues mortes.

Ces langues mortes font partie d'un patrimoine linguistique qu'il faut sauvegarder telles qu'elles étaient, sans aucune modification sous aucun prétexte.

Regrouper ces patois n'a aucun sens, si ce n'est de les effacer définitivement de nos patrimoines linguistiques.

Les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP se sont fait manipuler par les destructeurs de patois, qui les ont fait jouer aux apprentis sorciers, eux, assoiffés de notoriétés d'inventeurs.

En leur faisant croire je ne sais quoi, on les a utilisés pour porter l'ultime coup de grâce à nos patois. Les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP ont terminé le travail de destruction qui avait été commencé au 16^{ème} siècle en imposant une langue unique, le français, à l'ensemble de la nation.

La graphie du poitevin-saintongeais

Informations complémentaires

René Ribéraud

Voici quelques graphies dites normalisées, qu'on peut retrouver dans la grammaire du poitevin-saintongeais page 19.

a : (voyelle orale) se prononce : **a** antérieur ou postérieur.

àe : (diphthongue) se prononce soit : **eï**, **aï**, **aè**, **a** ou **é**.

ae : (voyelle orale) se prononce soit : **é**, ou **è**.

ae : (diphthongue) se prononce soit : **aï**, ou **é**.

ai : (diphthongue) se prononce soit : **eï**, **aï**, **é** ou **i**.

àie : (diphthongue) se prononce soit : **eïe**, **aïe**, **ie** ou **ée**.

an : (voyelle nasale) se prononce soit : **an**, **on**, parfois **in**.

au : (voyelle orale) se prononce : **o**.

àu : (diphthongue) se prononce soit : **ao**, **a**, **ou**, ou **o**.

é : (voyelle orale) se prononce : **é** ou **è**.

ea : (diphthongue) se prononce soit : **èa**, **éa**, **ia**, **è**, **ua** ou **a**.

en : (voyelle nasale) se prononce soit : **an**, parfois **on** ou **in**.

én : (voyelle nasale) se prononce : **in**.

én, éne / ene. (voyelle nasale)

eù : (voyelle orale) se prononce : **eu** [ø ou œ] ou **u**.

in : (voyelle nasale) se prononce **in**.

o : (voyelle orale) se prononce : **o** ouvert ou fermé.

oa : (diphthongue) se prononce soit : **oa** ou **wa**.

oe : (diphthongue) se prononce soit : **oé**, **wé**, **oï** ou **o**.

oé, oén : (diphthongue) se prononce soit : **oé** ou **oin**.

un : (voyelle nasale) se prononce soit : **on**, **an** ou **in**.

ùn : (voyelle nasale) se prononce **in**.

ch : se prononce : **ch**.

çh : se prononce soit : **qui**, **tch**, **ti** ou **çh**.

d (+i) : se prononce soit : **di**, ou **dj**

gh : se prononce soit : **gui**, **di**, **dj**, ou **y**.

ll : se prononce : **l** mouillé, souvent réduit à **y**.

pr : se prononce soit : **per**, **por** ou **pre**

di : se prononce soit : **di** ou **dj**

jh : se prononce soit : **jh**, **j** (+a, o, u), **g** (+e, i)

ti : se prononce soit : **ti** ou **tch**

r : (r voyelle) se prononce soit : **er**, **or** ou **re**.

r : peut être muet

x : se prononce : **gz**.

ll : l mouillé, souvent réduit à **y**. (ye)

au : se prononce : **o**. (rien à voir avec : **àu** qui se prononce soit : **ao**, **a**, **ou**, ou **o**).

àe : Cinq prononciations différentes : **eï**, **aï**, **aè**, **a** ou **é**

Rien à voir avec :

ae : (diphthongue) qui se prononce soit : **aï** ou **é** et

ae (voyelle orale) qui se prononce soit **é** ou **è**.

A noter également que les membres de la commission parlanjhe de l'UPCP occultent des particularités linguistiques indispensables à la bonne prononciation des mots, tels que ces sons utilisés en français, matérialisés entre crochet ici à l'aide de l'Alphabet phonétique international, que l'on trouve dans la plupart des dictionnaires :

a antérieur : [a] (**plat**, **patte**, **lac**, **cave**) ou

a postérieur : [ɑ] (**pâte**, **bâton**, **âme**, **âne**)

e ouvert : [ɛ] (**bec**, **poète**, **blème**) ou

e fermé : [e] (**année**, **blé**, **jouer**)

o ouvert : [ɔ] (**mort**, **note**, **robe**, **Paul**) ou

o fermé : [o] (**dôme**, **gauche**, **pôle**)

eu : [ø] (**deux**, **jeune**, **nœud**) ou

eu : [œ] (**peuple**, **bœuf**, **meuble**)

Première graphie

Que l'UPCP représente par la lettre « **a** » sans accent, qui pour elle se prononce indifféremment : « **a** » antérieur ou postérieur, et ceci laissé au bon vouloir du lecteur. Ces deux sons, pour le « **a** », comme en français, nous avons le « **a** [a] » et le « **â** [ɑ] ».

Je reprends les mots patois « **pia** » (plat) et « **piâ** » (peau), dont je vous ai parlé dans l'article précédent.

Deuxième graphie

Que l'UPCP représente par la lettre « **e** » accent aigu (**é**), qui pour elle se prononce indifféremment : « **é** [e] » ou « **è** [ɛ] », et ceci, toujours laissé au bon vouloir du lecteur. Sachant, qu'en patois ces deux prononciations sont très importantes dans beaucoup de mots. Notamment dans les conjugaisons où les modes, les temps et les personnes sont différenciés uniquement par ces prononciations différentes.

Si je vous dis, en patois : « **la gréle** » (la grêle) ou « **gréle** » (crible, tamis), ce sont encore là, deux choses différentes. *Thieû gâtiâ jh' le manjhrai* (ce gâteau je le mangerai) au futur. *Thieû gâtiâ jh' le manjhré* (ce gâteau je le mangerais) au conditionnel.

En français, si vous mettez un « **e** » accent aigu (**é**) à la place d'un « **e** » accent grave (**è**), vous changez totalement la prononciation du mot, donc sa signification.

Troisième graphie

Que l'UPCP représente par la lettre « **o** », qui se prononce indifféremment par un « **o** » ouvert ou fermé, donc soit « **ô** [ɔ] » ou « **eau** [ɔ] », toujours laissé au bon vouloir du lecteur.

Si je vous dis en patois : « **pot** » (pot) ou « **paû** » (pieu, piquet), ce sont encore deux choses différentes. Comme en français un « **sot** » et un « **sceau** ».

Enfin la dernière graphie

Que l'UPCP représente par un ensemble de deux voyelles **e**, **u** accent grave (**eù**) qui se prononcent indifféremment par « **e** [œ] » ou « **eù** [ø] » toujours laissé au bon vouloir du lecteur.

Je reprends les exemples « **thieûr** » et « **thieur** », ce sont deux mots différents. L'un : « **thieûr** » qui veut dire : « cuire » et l'autre « **thieur** » qui veut dire « cœur ».

L'UPCP ne différencie donc pas les deux « **a** », les deux « **e** », les deux « **o** » et les deux « **eu** ».

Voici donc un petit aperçu des différentes graphies dites normalisées du poitevin-saintongeais, qui font une totale abstraction des particularités linguistiques indispensables à la bonne prononciation de nos patois.

Le « saintongeais langue de France » : une histoire mouvementée

Ce ne fut pas une chose facile, compte tenu de la pugnacité des partisans du poitevin-saintongeais à l'UPCP.

Le premier collectif

Début 2007 un collectif s'est formé, baptisé « Collectif pour la défense de l'identité saintongaise ». Il faut reconnaître que les membres qui en faisaient partie ont, pour la plupart, su faire preuve de retenue, et ont canalisé les énergies parfois outrancières. Le collectif a demandé l'appui d'hommes politiques, comme Dominique Bussereau et Frédéric Mitterand, alors Ministre de la culture.

Au final, il faut féliciter ce collectif qui a réussi à obtenir que le saintongeais soit reconnu langue de France, comme le poitevin.

Le saintongeais a été déclaré langue de France à égalité avec le poitevin par une lettre de Xavier North, délégué général à la langue française (DGLF), du 27 février 2007. Cette lettre précise : « ... *C'est pourquoi le sentiment qu'ont les Saintongeais d'avoir un parler autonome ne doit pas être éludé. ... Plus encore, l'ancienneté de la désignation « saintongeais », la richesse de la production littéraire et savante sous cette appellation plaident pour son maintient* ».

Cette décision contredit le rapport d'avril 1999 établi par Bernard Cerquiglini, directeur de l'Institut national de la langue française qui a « inventé » la sous-catégorie du poitevin-saintongeais dans les langues d'oïl pour simplifier la nomenclature des langues régionales et la faire coïncider au mieux avec les régions administratives.

Le 19 janvier 2009 la protection des langues régionales est inscrite dans la Constitution (article 75-1).

Bravo. Le saintongeais et le poitevin sont devenus des langues régionales à part entière, le poitevin-saintongeais n'existe plus ... Du moins c'est ce que l'on croit.

La désillusion

Mais la victoire fut de courte durée. Le 19 janvier 2009, alors qu'est annoncé au Parlement un débat sur les langues régionales, une nouvelle liste apparaît, dans laquelle le poitevin-saintongeais est redevenu langue de France, le saintongeais et le poitevin étant rétrogradés : ils deviennent une « variété du poitevin-saintongeais ».

François Julien-Labruyère avait bien mis l'accent, en 2007, sur la position ambiguë de la DGLF (Délégation Générale à la Langue Française). Voici ce qu'il écrivait :

« Grâce aux appuis politiques reçus de Charente-Maritime (en une sorte de pied de nez du département à la région !), le Saintongeais a été reconnu langue de France. Non sans prudence de la part du délégué général à la langue française et aux langues de France, Xavier North.

Celui-ci souligne « le caractère purement indicatif » de la classification, et la « commune appartenance au domaine d'oïl » de « parlers génétiquement proches comme ceux du Poitou et des Charentes ». Il insiste enfin sur la représentation que se font les « locuteurs saintongeais d'avoir un parler autonome » perçu « comme une modalité du français et non comme une langue indépendante ».

Le second collectif

Branle-bas de combat, un deuxième collectif, présidé par Jean-Claude Frelin, est mis en place en 2010 pour

tenter de régler le problème et de « bouter le poitevin-saintongeais hors du périmètre saintongeais et poitevin ».

Que s'est-il passé ? Il est évident que le groupe de pression poitevin-saintongeais dont les piliers sont la région, la chaire de Liliane Jagueneau à Poitiers, l'UPCP-métive de Parthenay et de façon plus lointaine et discrète la SEFCO, n'était pas pour rien dans le rapport Cerquiglini qui tint donc lieu de bible jusqu'en 2007.

Dès la décision de février 2007, ce groupe de pression se remet en marche. En janvier 2010, il aboutit à une décision de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (nouvelle dénomination) : **le poitevin-saintongeais réapparaît dans l'ensemble des langues d'oïl comme sous-ensemble « dans ses deux variétés : poitevin et saintongeais ».**

Dans sa réponse au collectif (lettres du 9 avril et du 7 mai 2010), Xavier North tente de justifier cette dénomination en se cachant derrière la consultation de prétendus experts et de données soi-disant objectives (sic), « ce qui conduit à distinguer ces deux parlers (le poitevin et le saintongeais) des autres langues d'oïl, en les rassemblant du point de vue de la linguistique (et de la linguistique seulement) dans un même ensemble.

Mais que pouvait faire ce deuxième collectif face à l'organisation des « poitevin-saintongeais » ? Comme le précise François Julien-Labruyère : « Le fait que le saintongeais ne puisse se référer à autre chose que la réelle vitalité de ses servants ne suffit manifestement pas à convaincre les autorités en la matière.... Pour éviter un possible déclassement des deux « variétés » ... la meilleure chose serait une **alliance entre patoisants saintongeais authentiques et patoisants poitevins authentiques qui, les uns et les autres, récusent la graphie intello-rébarbative de l'UPCP-Métive : la bonne structure pour cela serait la SEFCO. Mais existe-t-elle encore en termes de dynamique ? Ce n'est nullement évident** ».

Conclusion

Il en résulte que ce second collectif, malgré toute sa bonne volonté, n'a rien changé : **actuellement, le poitevin-saintongeais est langue de France avec ses deux variétés, le poitevin et le saintongeais.**

Comme si on avait voulu ménager tout le monde par un compromis qui ne satisfait personne.

Mais ce qui est surprenant, c'est que dans sa lettre du 7 mai 2010, Xavier North ajoute : « Chacun admet ... que l'on a affaire à deux parlers distincts, le poitevin et le saintongeais, et les pouvoirs publics ne sauraient éluder le fort sentiment qu'ont les locuteurs saintongeais d'avoir un parler autonome ... L'appellation adoptée par mes services répond à cette aspiration ».

Et ce qu'il ajoute est intéressant : « Elle ne vise aucunement à faire du saintongeais un « sous-dialecte » du poitevin-saintongeais, puisque celui-ci ne se réalise que dans ses deux variétés, le poitevin et le saintongeais, deux parlers, deux langues ou deux variétés d'une même langue ... Chacun est libre de désigner les langues régionales comme il l'entend, le principe de liberté d'expression l'emportant sur tous les autres ».

Il en résulte que le fait que le saintongeais soit ou non langue de France importe peu. **Rien ne nous empêche d'écrire en saintongeais sans tenir compte de la graphie normalisée des poitevin-saintongeais.** Mais pour cela il faut, pour être crédible, s'organiser, et ne pas écrire notre patois de façon dispersée : des règles sont nécessaires.

La charte des langues de France

La charte des langues de France est un texte européen destiné à protéger et promouvoir l'emploi des langues « régionales et minoritaires » propres à un pays, à l'exception des langues des migrants. Elle a été rédigée en 1992, mais tous les pays ne l'ont pas adoptée. Sur les 47 états-membres, 33 l'ont signée et 25 l'ont adoptée.

La France l'a signée en 1999 mais ne l'a jamais ratifiée car le Conseil Constitutionnel a jugé le texte contraire à deux principes : l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et l'article 2 de la Constitution qui dispose que la langue de la République est le Français.

En 2012, François Hollande a promis de relancer la ratification. Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, a demandé à un Comité consultatif, en mars 2013, un rapport pour lancer une réflexion sur les moyens de redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, avant d'élaborer un projet de ratification.

Comité consultatif sur les langues de France

Ce rapport peut être consulté sur le site :

http://www.dglflf.culture.gouv.fr/publications/Rapport_au_Parlement_2013.pdf

Le comité consultatif constitué à cet effet a remis le 15 juillet 2013 les conclusions de ses travaux : ceux-ci contiennent de nombreuses propositions amenées à constituer l'ossature d'un plan d'action gouvernemental.

Le rapport invite notamment à tenir compte de la spécificité de chaque langue, par exemple outre-mer, et mettre en œuvre des politiques différenciées, mieux articuler l'enseignement en langues régionales avec l'apprentissage des langues étrangères, accroître la place des langues régionales dans le service public de l'audiovisuel décentralisé, réunir dans un code ou un document récapitulatif l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs aux langues de France, mettre en place un « baromètre » du poids des langues et renforcer les missions de l'observatoire des pratiques linguistiques de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Le rapport propose d'actualiser la liste des langues de France et d'affiner leur classification.

La liste des langues de France, établie en 1999, reprise et complétée par la DGLFLF, avait pour ambition de prendre en compte non seulement les langues régionales enracinées sur le territoire de la métropole et d'Outre-mer, mais également [l'ensemble des langues parlées en France, y compris celles parlées par les communautés immigrées ou issues de l'immigration](#).

Ces dernières langues peuvent être inscrites sur cette liste, dès lors qu'elles ne sont pas reconnues comme langue officielle d'un autre État.

Liste des langues de France :

http://www.dglflf.culture.gouv.fr/lgfrance/lgfrance_presentation.htm

Le rapport propose que les [Régions soient l'échelon de coordination](#), ce qui risque de nous porter préjudice, puisque la Région Poitou-Charentes semble considérer que la langue régionale unique est le poitevin-saintongeais.

D'autant plus que le Comité appelle l'attention sur les conséquences, sur le plan administratif et opérationnel, d'un [émiettement du nombre des langues régionales](#), qui peut être un réel obstacle à leur développement : « *Il (l'émiettement) peut rendre plus difficile l'atteinte d'une masse critique de locuteurs, condition nécessaire pour disposer d'un matériel pédagogique adapté, ou de médias susceptibles de rayonner sur une audience suffisante* ».

Qu'en résultera-t-il ? Le fait de mélanger les langues régionales traditionnelles, qui constituent notre patrimoine, avec les langues issues de l'immigration est susceptible de constituer un blocage, surtout si l'on se focalise sur l'arabe et le risque d'islamisation.

Pour ce qui concerne la radio et la télévision, des émissions sont consacrées au « poitevin-saintongeais » dans les [radios du Poitou et de Vendée](#) : Melle, Niort, Pouzauges, La Roche sur Yon. Et le patois saintongeais ? Rien pour lui, ou pas grand-chose.

L'Occitanie est beaucoup plus réactive. Depuis décembre 2013 est lancée [Oc Télé](#), la télévision 100% en occitan, à l'initiative des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Au menu, des émissions qui respectent les dialectes des trois régions.

Un point positif, cependant : la carte figurant à la page suivante fait bien ressortir, en Poitou-Charentes, une distinction entre le poitevin et le saintongeais. Tout n'est pas perdu.

La ratification de la charte

Une modification de la Constitution est nécessaire pour faire adopter la Charte, à partir d'un projet de loi ajoutant un article 53-3 stipulant que la République peut ratifier la charte. Cela nécessite donc une réunion du Congrès, avec approbation par un vote des 3/5 des parlementaires réunis à Versailles. Toutes les langues régionales sont concernées, les principales étant le breton, le flamand, le basque, l'occitan, le catalan et le corse.

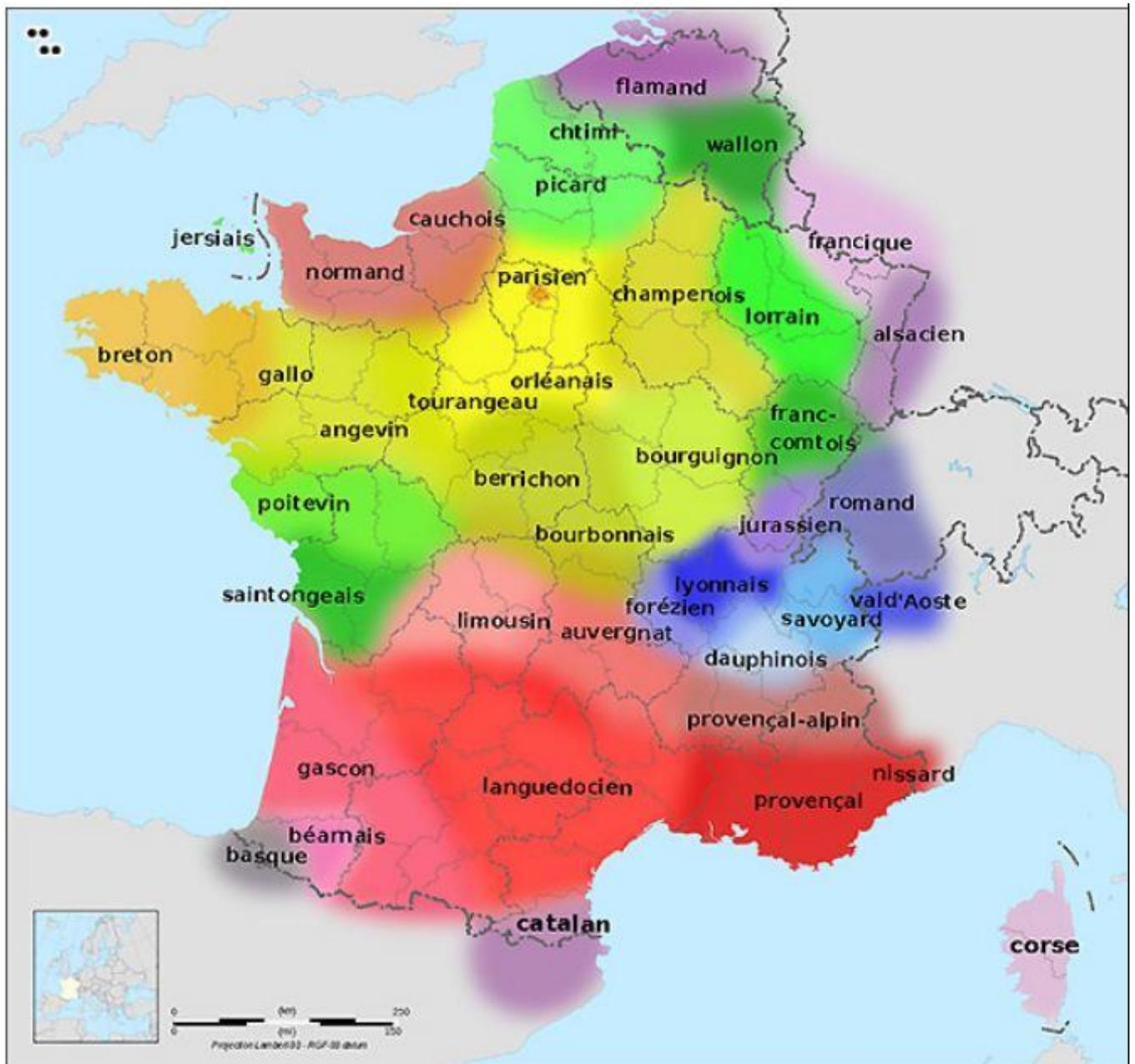
Pour être certain d'obtenir cette majorité au Congrès, le Gouvernement veut d'abord obtenir un vote solennel dans chaque assemblée séparément, pour servir de test.

C'est le député socialiste Jean-Jacques Urvoas qui est le rapporteur du texte devant l'Assemblée. Le 28 janvier 2014, les députés ont voté à une large majorité (361 voix contre 149) en faveur d'une modification de la Constitution permettant de ratifier la charte. Bonne nouvelle.

En réalité, la ratification ne changera pas grand-chose à la situation actuelle, sauf à donner un cadre légal aux diverses actions menées pour promouvoir les langues régionales, permettant par exemple de créer des écoles publiques d'enseignement bilingue, ce qui n'est pas possible actuellement : elles sont privées et à caractère associatif.

Même sans une charte ratifiée, des actions se sont déroulées, dans le passé et récemment, pour promouvoir les langues régionales. Le plus bel exemple est celui des poitevins-saintongeais, qui ont su s'organiser pour créer leur écriture artificielle, qu'ils ont normalisée et qui a été reconnue, même si elle est rejetée par la plupart des Saintongeais. Et les écrits dans cette langue respectent les critères fixés par la grammaire du poitevin-saintongeais.

C'est ce qui nous manque, à nous, les Saintongeais, pour être crédibles.



Le patois saintongeais : nos propositions

Ce « Boutillon spécial », comme les autres numéros, est le résultat d'un travail d'équipe qui a demandé beaucoup d'efforts. Chacun, dans le Comité de rédaction a participé aux recherches et à la préparation, en fonction de ses connaissances et surtout de sa sensibilité propre, car le sujet n'est pas facile. De ce fait, les réunions entre nous ont été souvent animées. Mais elles se sont toujours terminées devant un gros morceau de gâteau et *in cot à bouère*, car nous avons tous en commun deux objectifs principaux :

- lutter contre la graphie normalisée de l'UPCP,
- sauvegarder notre patois saintongeais.

En ce qui concerne la [lutte contre la graphie normalisée](#), il est certain qu'elle doit être permanente. Mais c'est dans une structure plus large que celle du « Boutillon de la Mérine » qu'elle doit être menée, avec ou sans les « politiques », pour arriver notamment à ce que le « saintongeais » devienne réellement langue de France à part entière.

Le « Boutillon », lui, se consacrera pleinement à la [sauvegarde du patois saintongeais](#), qui constitue sa priorité. Nos langues anciennes, appelées langues régionales, font partie d'un patrimoine linguistique immatériel. Si nous voulons que ce patrimoine soit partagé avec les générations à venir, nous devons le sauvegarder à l'aide de tous les moyens dont nous disposons actuellement. Le temps presse, car quoi de plus volatile qu'une langue qui était exclusivement orale.

Il faut reconnaître que les tenants du poitevin-saintongeais ont le mérite d'avoir, en une quinzaine d'années, élaboré une structure qui a créé un dictionnaire et une grammaire leur permettant d'avoir une écriture unique, même si l'on est en droit de penser qu'elle est sans saveur, sans relief, et qu'elle est artificielle.

Nous, les Saintongeais, qu'avons-nous pour lutter contre eux et promouvoir notre patois ? Chaque patoisant a sa propre écriture. Certains disent même que dans la mesure où notre patois est une langue orale, chacun peut écrire comme bon lui semble, cela n'a pas d'importance. [Or c'est faux, le patois saintongeais, comme toute langue, a ses règles, souvent plus précises que celles du français.](#)

Si nous voulons donner des bases à ceux qui veulent apprendre notre patois, il nous paraît nécessaire d'en rappeler les règles essentielles, sans élaborer une « usine à gaz » comme l'ont fait les tenants du poitevin-saintongeais.

[Et pour cela, le « Boutillon » est un formidable outil car, avec internet, il permet non seulement l'écriture, mais également le son et l'image. En effet il est primordial que ceux qui veulent découvrir notre patois l'entendent pour mieux le comprendre.](#)

Ce que nous voulons, c'est une [opération de sauvegarde du langage de nos anciens](#). Lorsque René Ribéraud nous explique que notre patois est devenu une langue morte, certains sont indignés. Et pourtant, combien de mots et d'expressions utilisons-nous actuellement lorsque nous écrivons en patois ? Peu au regard de la richesse du langage. Si nous n'y prenons pas garde, nous écrivons et parlerons bientôt un patois dans lequel une grande partie sera écrite en français ou avec des mots français transformés en patois.

Certes, cela a moins d'importance quand on est sur scène, devant le public, et qu'on utilise des mots français mélangés au patois pour mieux se faire comprendre dans l'immédiat : les paroles s'envolent. Mais pour ce qui concerne l'écrit, il faut être plus rigoureux, car l'écrit constitue un témoignage.

C'est pourquoi il nous paraît important de donner des outils pour aider ceux qui veulent se lancer dans l'écriture du patois : des règles, mais également un lexique.

Notre proposition, au sein du « Boutillon », est donc d'essayer de faire prendre conscience à tous les acteurs qui se sentent concernés, politiques ou non, qu'il faut faire de la sauvegarde et non de la destruction de patrimoine, en utilisant tous les moyens modernes existants pour noter et faire des enregistrements audio et vidéo tant qu'il reste encore des témoins de ces langues, sans oublier d'observer minutieusement les écrits qui sont à notre disposition, laissés par nos anciens.

C'est un gros chantier, mais nous avons, au « Boutillon », toutes les compétences pour le mener à bien.

Le Boutillon de la Mérine

Comité de rédaction

Guy Chartier (Jhustine)

Joël Lamiraud (Jhoël)

Noël Maixent (Noéléon)

Pierre Péronneau (Maït' Piârre)

Annette Pinard (Nénette)

René Ribéraud (Le vieux Durathieur)

Conseiller technique : Benjamin Péronneau (le fi à Piârre)

Contact : pperonneau@orange.fr ou noel.maixent@wanadoo.fr

Site internet : <http://journalboutillon.com/>